

LE CAMJACOIS

bulletin municipal



Février 2019

A lire ...

La vie à l'école

L'agriculture

Le budget

Les projets

Nos talents

Les actualités du Conseil

Les associations



Chères Camjacoises, Chers Camjacois,

C'est avec ce nouveau bulletin municipal que nous avons l'occasion de vous présenter les actions portées par nos élus. Toutes ses évolutions résultent de l'implication et du soutien des collectivités telles que l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et aussi de vous tous à travers notamment vos projets associatifs aussi bien en qualité d'acteurs et ou de participants.

2018 s'est achevée, nos meilleurs vœux pour 2019.

Mon devoir de maire est de vous rappeler que depuis 2015, hélas, notre nation est encore la cible du terrorisme. Notre pays tout entier répond à cette menace en affirmant haut et fort les valeurs partagées de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Ces valeurs républicaines sont d'autant plus vraies aujourd'hui dans ce climat particulièrement tendu relatif à cette période économique qui touche depuis de nombreuses années déjà le pouvoir d'achat de chacun. Nous souhaitons tous, en ce début d'année 2019, que ces valeurs soient respectées rapidement pour un total apaisement dans un esprit de solidarité et de dialogue constructif.

Un cahier de doléances est à votre disposition en Mairie aux heures d'ouverture.

Je salue le courage des militaires qui nous proposent pour chaque manifestation leur surveillance au quotidien, partenaires sur qui nous pouvons compter à tout moment. Soyez en chaleureusement remerciés.

Félicitations aux nouveaux arrivants dans la commune. Nous leur souhaitons la bienvenue. Sans oublier bien sur nos petits nouveaux nés de 2018 : Nolan, Emma, Solène, Flavien, Max et Célia. Trois mariages sont venus égayer notre commune : Éric et Solène, Benoit et Marie Ange, Jérôme et Cindy.

Je tiens également à saluer le dynamisme et l'enthousiasme des présidentes et présidents d'associations :

- « Génération Mouvement » d'un dynamisme toujours aussi remarquable autour de sa Présidente Paulette ;
- la Ségaline école de dance expérimentée et réputée grâce au courage et détermination de son nouveau président JL Grezes-Besset (merci à Jean-Louis) ;
- les responsables du Café associatif Swan et Mikael qui, suivant la direction tracée par ce cher loulou, ont su restaurer avec toujours autant de dynamisme ce lieu créateur de lien social. La Municipalité a accompagné financièrement cette belle réalisation ;
- la remarquable Equipe pour le Téléthon qui a maintenu un niveau de recette égal à celui de 2017 ; Félicitations à Jean Marie, ce Président entouré de bénévoles merveilleuses, il recrute pour agrandir la famille ;

- la Société de Chasse qui bat des records de battues aux sangliers par des efforts soutenus afin d'assurer l'équilibre naturel et a bien mérité l'accompagnement des élus pour 2018 tant le besoin d'un local devenait prégnant ;
- le Citron bleu, notre association culturelle animée par le duo Jean-Pierre et Christophe, qui en lien étroit et sympathique avec le café ont organisé des soirées animées inoubliables autour notamment de la « Découverte de Bières Belges » Que de lien social. Bravo ! Je vous invite à découvrir ces très sympathiques manifestations ;
- l'association des Parents d'Elèves qui joue un rôle d'accompagnement fortement apprécié par tous ;
- les nouvelles associations telles que « La Gym douce méthode Pilate » dont la responsable est Sandrine Sudres, il s'agit d'une émanation du club de Basket.

La bibliothèque, en cours d'organisation dans les locaux de la Mairie, va reprendre toute sa place grâce à l'implication dévouée de Danièle Soulié et Claire Grezes-Besset. Les horaires d'ouverture vous seront prochainement communiqués. Des soirées à thèmes sont prévues.

COMMISSION PROJETS COMMUNAUX : où en sommes-nous ?

Au point de vue des réalisations de la commune, l'année 2018 a été comme prévu l'année de la concrétisation de nos idées et projets 2017. J'ai toujours plaisir à présenter le lien de tous ces projets réalisés, en cours et à venir sous forme de puzzle où tous prennent place pour former un même ensemble : la réalisation de projets cohérents, utiles et complémentaires les uns par rapport aux autres.

Cette commission animée par Alexis Canitrot avec le soutien de Jean-Louis Grezes-Besset, Bernard Besset, Yannick Bauguil, Aurélien Ripepi, Jérôme Fraysse et Sophie Rey viennent de terminer la réalisation d'un projet phare pour notre commune à savoir, les nouvelles salles de classe, préau et rénovation provisoire avec contrôle sécurisation du toboggan situé dans la cour de l'école, sans oublier l'ouverture mise sous contrôle également du portail de la cour de récréation... Le résultat est une nouvelle fois au rendez-vous sur le plan technique et surtout financier (le Département, l'Etat, la Région nous soutiennent à nouveau dans ce budget contraint et limité rigoureusement), et je tiens une nouvelle fois à remercier l'équipe du conseil municipal pour sa forte implication sur ces projets tant dans la recherche des subventions notamment. Merci à notre secrétaire de Mairie pour la qualité et rigueur qu'exige le suivi administratif de ces nombreux dossiers en cours. Je tiens également à féliciter les entreprises locales du Naucellois pour leur excellent travail effectué aussi bien pour la rénovation de la Mairie que pour le chantier Ecole, sans oublier le responsable et coordonnateur de tous ces travaux, Mr David Stocco notre architecte et serviteur.

Le terrain de tennis est devenu le terrain MULTISPORTS. Il vient de subir les tests obligatoires de sécurité en même temps que le toboggan. Tout est donc OK. Le règlement est en cours de finalisation. Il sera notamment mis à disposition des écoliers. Merci à Yannick Bauguil, notre Maître d'Œuvre qualifié.

Sous l'impulsion de Jean-Louis Grezes-Besset, l'équipe mène la réflexion sur le projet « cœur de village ». Nous en sommes toujours à la finalisation du schéma directeur en collaboration avec le C.A.U.E. Cette réflexion a été suspendue dans l'attente de l'avancée du dossier Lotissement car très dépendante. En effet ce projet est une vision à long terme de l'aménagement global et cohérent de notre commune au travers des deux villages centraux que sont FRONS et LA CROIX-ROUGE. Ce projet se déroulera sur plusieurs années et plusieurs tranches.

EDITORIAL

La priorité va être donnée sur Frons avec le rafraîchissement de la salle des fêtes et création d'une cuisine. Le devenir de l'ancienne école fera également l'objet d'une réflexion. L'équipe de chasseurs composée aujourd'hui d'une cinquantaine de sociétaires participe activement à l'équilibre naturel de notre territoire : Société enviée par d'autres communes de par leur efficacité et savoir-faire. Ce dossier d'accompagnement sensible, vu le besoin de régulation du nombre de sangliers, est suivi par Bernard Besset votre sympathique et efficace premier adjoint que je remercie chaleureusement. La première réalisation, comme promise pour 2018 est terminée, Le projet de construction d'une salle sera budgété pour réalisation avec les chasseurs en 2019 si le résultat financier le permet bien entendu.

Enfin, le permis d'aménager du projet de lotissement de la Croix-Rouge vient d'être signé. Alexis et la commission suivent ce projet. Ce dernier entrera dans sa phase de travaux en ce début d'année 2019. Sa réussite est un enjeu très fort pour la commune de CAMJAC. Je tiens à remercier Bruno Grezes –Besset et Jean-Marie Magne qui ont bien voulu par des décisions « gagnant-gagnant » certes, donner une autre belle envergure à ce projet.

Je tiens à préciser que les élus responsables de ces différentes actions, majeures pour notre commune, ont créé ou créeront des nouvelles commissions ad hoc.

COMMISSION FINANCES

Nous sommes sur le point de boucler les comptes 2018 et de préparer le budget 2019 avec l'appui toujours aussi efficace de la trésorerie générale, en la personne de Mme LEIB et de son équipe.

Le résultat devrait être de nouveau légèrement excédentaire pour la 4^{ième} année (même sans la prise en compte du remboursement d'une aide sociale dont a bénéficié la commune, mais avec le constat de recettes d'Etat fortement diminuées. Plus précisément cette baisse brutale de 49 789 euros entre 2018 et 2017 est entièrement due au mécanisme de calcul de la Dotation de péréquation 2018. Pour Camjac, cette perte est liée aux recompositions des territoires intercommunaux intervenues en 2017 et qui ont eu pour effet en 2018 de modifier la valeur du potentiel financier des communes. Hélas Camjac est concerné, le revenu moyen des habitants de la commune qui faisait partie des 10 000 communes les plus défavorisées, est désormais pris en compte pour 75 % auquel s'ajoute mathématiquement, depuis ces nouvelles règles 2018, 30% du revenu moyen des habitants du Pays Ségali Communauté. Cela augmente, de fait, le revenu moyen de référence des habitants de Camjac. Environ 3500 communes seraient concernées par une forte diminution des aides qui comme nous a donc pour effet de leur supprimer brutalement la dotation de solidarité rurale entre autre.

Plusieurs facteurs négatifs viennent encore réduire les marges de manœuvre des collectivités.

Ainsi, dans notre analyse et l'établissement de nos budgets, nous prenons bien évidemment en compte :

- Certes Le maintien de la D.G.F au niveau de 2018 pour 2019, mais surtout le désengagement total de l'Etat concernant la gestion et le contrôle du Droit des Sols (Urbanisme) qui nous a contraint à adhérer à un service technique compétant : Aveyron Ingénierie ce qui a engendré pour 2018 des frais annuels supplémentaires à hauteur de 4520 Euros. La remise à niveau technique du Plan Local d'Urbanisme en cours concernant la commune de Camjac (suppression d'environ 180 étoiles rouges) va nous permettre d'éviter de financer des projets d'amélioration d'habitat aujourd'hui rejetés. La réflexion Parents- Elus concernant les rythmes scolaires a eu pour conséquence de revenir à 4 jours au lieu de 4,5 jours. Les parents semblent globalement satisfaits du résultat.

EDITORIAL

- Le déficit budget assainissement comblé par le budget principal encore cette année sera prochainement atténué par les branchements de 11 futures constructions neuves rendues possibles grâce au « lotissement du Suquet » stratégiquement bien placé.

Malgré toutes ses contraintes, nous restons confiants mais très prudents et nous misons aussi sur la dynamique de notre commune et celles de Naucelle et Quins notamment aux premières loges de la RN88 et sur notre grande communauté de communes PSC bien sûr qui doit devenir, un moteur de dynamisme pour toutes les communes membres.

Cette situation financière devenue plus fragile nous contraint à aborder avec précaution l'avenir. A ce titre, l'ensemble du conseil municipal et moi-même, vous invitons à soutenir nos projets dans l'espoir de jours meilleurs. Vos Conseillers Municipaux participent régulièrement, sans bruit, à l'optimisation du bien vivre à Camjac par leur assiduité aux nombreux Conseils Municipaux, leur participation active aux différentes commissions du PSC et autres actions : (patrimoine immobilier vieillissant nécessitant des interventions répétées, travaux de suivi des nombreux chantiers en cours , réfection voirie (point à temps, chemins ruraux, dégradations diverses, fleurissement, taille des arbres astreintes aux Platanes, suivi des locations dont salles des Fêtes, etc.....).

La majorité d'entre jeunes élus vous êtes très fortement occupés professionnellement et familialement et malgré cela vous assurez un sens élevé du service. Avec mes Meilleurs remerciements pour cet engagement. Je veux citer : Julie, Magali, Benoit, Didier un expert dans plusieurs domaines, Nicolas, Romain et notre cher Ainé Paul qui en plus, à mes côtés représente la sagesse

COMMISION PERSONNEL

Je tiens à saluer l'excellent travail effectué en totale discrétion par Carole. Je remercie également Régine notre ATSEM maillon indissociable du trio d'enseignants : Thierry, Marina, Virginie qui s'occupent de nos 69 têtes brunes et blondes. A la rentrée l'effectif atteignait 73 scolaires. Très sincèrement merci.

Je remercie Catherine et Roselyne qui ont accompli les tâches TAPE et Cantine avec beaucoup d'application en l'absence momentanée de Péguy devenue l'heureuse maman d'un charmant et prometteur Timéo, sans oublier aussi Marie stagiaire qui à son tour remplace Catherine qui nous a quitté. Je remercie également notre sympathique et dévoué agent communal : Joël.

Pour clôturer cet éditorial, il est nécessaire que je vous donne en synthèse les grandes lignes concernant les travaux déjà réalisés par la nouvelle intercommunalité PAYS SEGALI COMMUNAUTE.

Mais avant d'aborder cette étape, je tiens à vous donner quelques informations complémentaires sur les actions prévues sur 2019 :

- Création d'un local multi fonction accueillant les chasseurs,
- Achat du terrain Lekbir au Lac Blanc,
- Mise en route de l'action Cœur de Village (Frons),
- Mise en route de l'action Cœur de Village (Frons),
- Aménagement, entretien des cimetières,
- Accessibilité bâtiments publics (suite), et pose de défibrillateurs,

EDITORIAL

- Mise en place de l'opération « Adressage » consistant à localiser de façon précise vos adresses (services secours, social, urgences, livraisons, poste, GPS)... et opération « Signalétique routière » en lien avec le schéma directeur du PSC.
- Mise en marche du site Internet.

RELATIONS COLLECTIVITES

Nous participons à la politique de solidarité envers toutes les communes à travers notamment notre implication forte dans les tous les domaines. Je citerai deux exemples :

- le rôle important assuré par Jean-Louis Grezes-Besset président de l'ADMR de Naucelle au rayonnement intercommunal,
- Le rôle qu'a bien voulu m'accorder Anne Blanc puis Jean-Pierre, comme co-président de la Commission Social et Culturel.

Nous avons plusieurs représentants dans toutes les commissions qui participent activement et avec compétence à la recherche de l'intérêt général communautaire (soutien du Président dans les dossiers clé tels que Ecole, Voirie, PLUI, tourisme, harmonisation des compétences, optimisation CIAS, et beaucoup d'autres avec comme ligne de conduite de ne laisser personne au bord du chemin. Cela veut dire aussi mutualiser, partager pour maîtriser les coûts et surtout améliorer le service de proximité en PSC aux plus éloignés des grands axes. Mettre du lien avec les autres communes pour avancer ensemble dans des projets complémentaires. Je terminerai par un projet communautaire formidable axé sur l'accompagnement des adolescents dans le cadre du transfert de la compétence jeunesse à la Communauté du Pays Ségali. J'attire votre aimable attention sur les prochaines activités qui ont vous être proposées et animées par l'Association Baraquadabra qui veut bien dans un premier temps faire bénéficier, dans un réel esprit d'ouverture, son expérience à tous les ados du PSC. Inédit car les problèmes de mobilité, transports seront pris en compte également.

En mon nom personnel et au nom de tous les membres du conseil municipal, je vous présente tous nos meilleurs vœux de santé (appuyé pour nos malades), vœux de bonheur, d'épanouissement et d'accomplissement dans chacune de vos vies personnelles, familiales et associatives. Je vous remercie vous aussi bénévoles de toutes sortes pour votre bonne volonté, votre don de soi et de temps pour le bien vivre à Camjac. (Aides spontanées aux Platanes, à la cantine...). Le rôle d'un élu nécessite rigueur, exemplarité, disponibilité, engagement, responsabilité, En un mot, C'est un véritable métier !

« Réussir son métier, c'est avant tout d'unir les hommes ; il n'est qu'un luxe véritable et c'est celui des relations humaines. » (Citation d'Antoine de Saint Exupéry)

C'est tout le bien que je vous souhaite....réussir dans cet esprit la mission que vous nous avez confiée.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Gabriel ESPIE
Maire de CAMJAC

HOMMAGE

Maurice,

Tes nombreux amis du football tiennent à faire honneur à ton maillot de Premier footballeur Camjacois.

Nous venons de perdre un ami, qui nous a accompagnés durant tout notre plus jeune âge sur des terrains de foot avec une fidélité et ténacité exemplaires qui ont fait honneur aux couleurs du club.

Cet investissement personnel et désintéressé au service de la jeunesse était total et remarquable. Tu nous donnais envie de gagner, surtout chez nos clubs voisins.

A nos yeux, tu es et resteras avec Marcel, ton ami complice de tous les instants, un des éducateurs et fédérateurs d'un sport collectif local à dimension planétaire : Maurice, tu étais un fédérateur auprès de jeunes ruraux que nous étions, nombreux, venant de Frons et de Camjac, créant du lien entre les deux villages pour toujours.

D'ailleurs, la Fédération Aveyronnaise du Football a salué ton engagement en te remettant la médaille de la Fédération Française de Football.

Pour tout cela, nous te disons, du fond du cœur : MERCI et ADIEU Maurice.

Soyez assurés, Odile et toute votre nombreuse famille, de nos plus vif et chaleureux soutien.

Avec toute notre amitié.

Tous tes nombreux amis du Football.



Sommaire

EDITORIAL

HOMMAGE A MAURICE

LE CONSEIL MUNICIPAL, comme si vous y étiez	01
LE BUDGET	14
LA VIE SCOLAIRE	21
NOS LOGEMENTS	25
LES CHANTIERS – LES PROJETS.....	26
AGRICULTURE.....	37
LA VIE ASSOCIATIVE	41
NOS TALENTS	51
CA C’EST PASSE CHEZ NOUS	54
LA COMMUNAUTE DES COMMUNES	59
INFORMATIONS.....	66

Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

Instructions des autorisations du droit des sols

Durant l'année 2017, une décision a dû être prise par les communes sur le mode de gestion du droit des sols. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Etat n'assurant plus la gestion du droit des sols, le contrôle des dossiers, la validation et l'instruction des permis de construire doivent être gérés sous l'entière responsabilité de la commune donc du Maire.

Compte tenu de la complexité des différents textes et droit d'urbanisme, et afin d'aider les communes qui ne sont pas forcément compétentes en la matière, les 23 maires ont souhaité faire appel à un organisme externe afin de les épauler pour l'instruction des dossiers à venir.

Les organismes sollicités ont été :

- o Aveyron Ingénierie,
- o l'Agglomération du Grand-Rodez et Villefrancois,
- o réflexion sur l'opportunité de créer un service au sein de la nouvelle Communauté du Pays Ségali. Cela nécessiterait de créer un nouveau poste et d'embaucher en conséquence un technicien au sein de cette communauté. Il faut, préalablement à cet avant-projet, que le PLU du Naucellois soit étendu sur l'ensemble des 23 communes composant le Pays Ségali. Or, certains PLU communaux sont encore en cours de révision.

Le Conseil Municipal est prêt à soutenir cette troisième solution si elle venait à être retenue.

Dans cette attente et afin de retenir le futur gestionnaire du droit des sols, il a été convenu de choisir entre les deux premières propositions citées ci-dessus.

L'engagement serait à prendre sur 3 ans mais résiliable avec un préavis de 6 mois.

L'analyse des coûts est la suivante :

Prestations	Agglomération du Grand Rodez	Aveyron Ingénierie
Droit d'entrée	2 582.00 €	Offert
Logiciel	A acquérir	Offert
Etude Certificat d'Urbanisme	110.00 €	105.00 €
Etude Déclaration préalable	110.00 €	150.00 €
Etude Permis de Construire	220.00 €	250.00 €
Etude Permis de Construire Modificatif	110.00 €	105.00 €
Etude Autorisation de Travaux	330.00 €	320.00 €
Etude Permis Aménagé	330.00 €	320.00 €

Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

L'estimation qui suit tient compte du nombre de permis et autorisations de travaux déposés en mairie de CAMJAC durant les années 2012 à 2016.

	AGGLOMERATION DU GRAND RODEZ	AVEYRON INGENIERIE
Coût sur 4 ans pour CAMJAC	21 612.00 € (hors logiciel)	20 490.00 € (logiciel fourni)
Coût sur 1 an pour CAMJAC	5 403.00 € / an (hors logiciel)	5 123.00 € / an (logiciel fourni)

Monsieur le Maire a donc proposé le choix d'Aveyron Ingénierie, qui est le mieux placé en termes de coûts. Ce choix permettrait d'harmoniser la gestion du droit des sols avec les 14 Communes du Pays Ségali déjà bénéficiaires des prestations de cette structure.

Proposition pour la Commune de la création d'un service d'assistance à la rédaction des actes en la forme administrative par Aveyron Ingénierie

Afin de délester la charge de travail des notaires et gagner ainsi du temps, le maire de la commune a le pouvoir de rédiger des actes en la forme administrative dès lors que le prix de vente, la soulte ou la valeur de l'acte est inférieur ou égale à 5 000.00 € / acte.

De ce fait, et suite à la sollicitation de nombreuses communes, Aveyron Ingénierie a décidé de créer un service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative dans la limite d'un prix de vente inférieur ou égale à 5 000.00 € / acte et pour les types d'actes suivant :

- ventes et acquisitions de biens immobiliers,
- échanges fonciers,
- constitutions de servitudes,
- transferts de propriété,
- publications de délibérations d'incorporation des biens sans maître dans le domaine privé de la commune.

Cette prestation fera l'objet d'une rémunération dont le montant est déterminé chaque année par le conseil d'administration d'Aveyron Ingénierie. Pour l'année 2018, le coût s'établit à 400.00 € H.T. l'acte soit 480.00 € T.T.C.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour 8 dossiers sont à traiter par la commune, et propose que la rédaction des actes en la forme administrative soit réalisée par notre secrétaire de Mairie, Carole DELBRUEL du fait de son ancienne expérience professionnelle qui permettra de mener à bien cette mission.

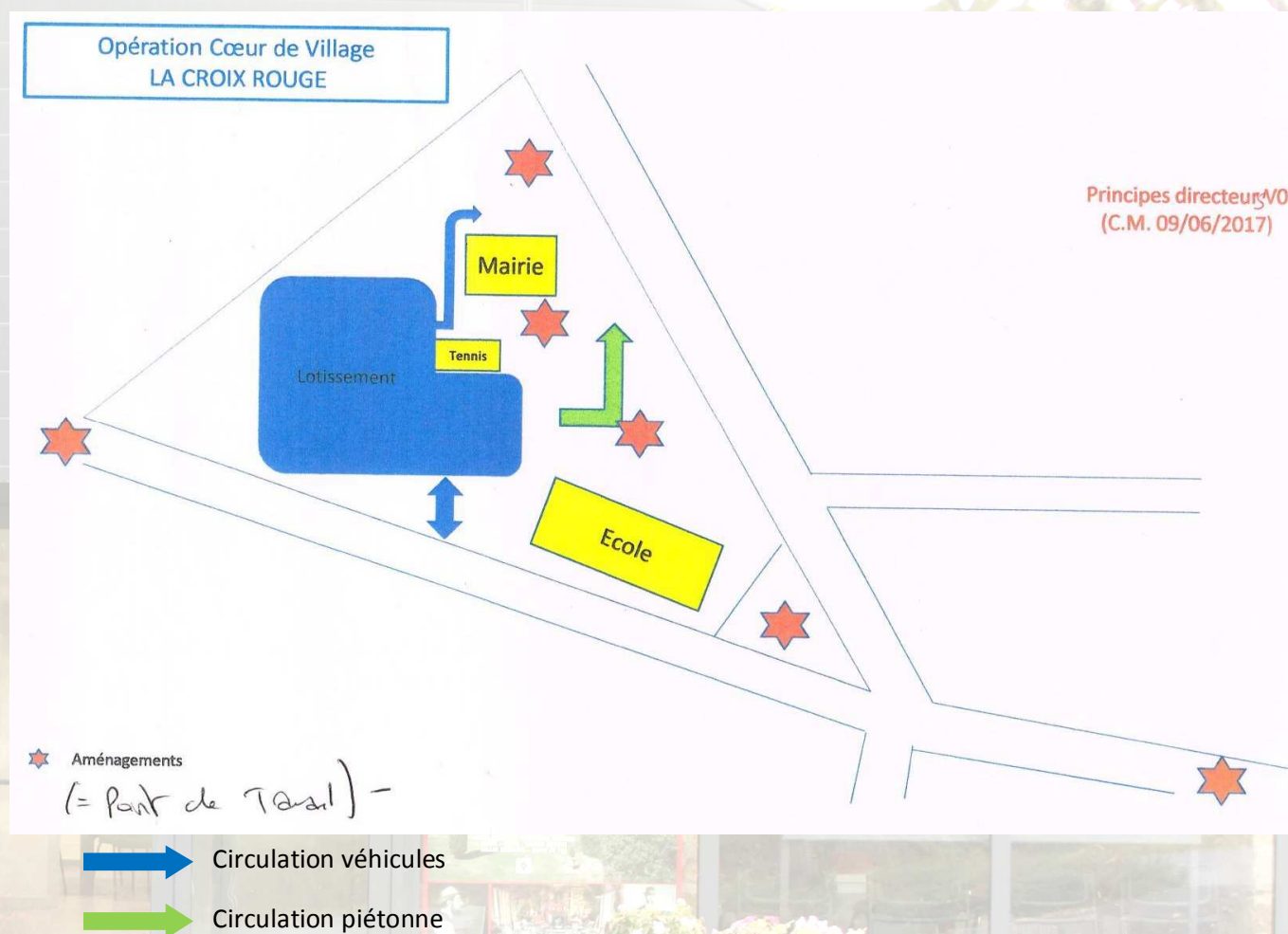
➔ Le conseil municipal refuse à l'unanimité de confier à Aveyron Ingénierie la rédaction d'acte en la forme administrative et approuve à l'unanimité que notre secrétaire de mairie mène à bien cette mission.

Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

Point de situation concernant l'opération « Cœur de Village »

Le C.A.U.E. va aider à définir les grands principes directeurs que la commune souhaite réaliser, et ce, afin de pouvoir établir un cahier des charges précis et lancer les procédures pour permettre à la mairie de créer les projets qui concerneront uniquement les espaces publics.

Le schéma ci-après qui résume les grandes orientations.



Délibération concernant la dénomination du futur lotissement situé près de la Mairie

Dans le cadre des travaux d'aménagement du prochain lotissement, Mr le Maire propose de lui donner un nom.

➡ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide que le futur lotissement sera dénommé lotissement LE SUQUET.**

Le Conseil Municipal, *comme si vous y étiez*

Délibération concernant la modification du taux de la taxe d'aménagement 2018

Par délibération du 9 novembre 2012, la taxe d'aménagement a été instituée au taux de 1% sur le territoire communal, valable pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, avec reconduction tacite d'année en année et précisant que le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans sur délibération.

Par délibération du 19 novembre 2015, la taxe d'aménagement au taux de 1% sur le territoire communal a été instituée pour une nouvelle période minimale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016, avec reconduction tacite d'année en année et précisant que le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans sur délibération.

Considérant que le taux actuel de 1% ne permet plus à la commune d'assurer le financement des équipements publics généraux nécessités par l'urbanisation.

Considérant que la maîtrise de l'urbanisation passe par la maîtrise des équipements publics nécessaires au fonctionnement de la commune, notamment à la maîtrise de leur financement.

Il a été proposé au conseil municipal de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1,5% applicable sur l'ensemble du territoire communal.

➤ Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (11 pour et 3 abstentions) a décidé de modifier à compter du 1er janvier 2018 le taux de la taxe d'aménagement et de le fixer à 1,5% sur l'ensemble du territoire communal

Adhésion au pôle SIG (Système d'Information Géographique) du SMICA

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des collectivités de la Communauté de Communes du Pays Ségali a décidé de confier la gestion du droit des sols à Aveyron Ingénierie. Pour ce faire, cette structure doit disposer des fonds de plans cadastraux, des matrices cadastrales et d'un grand nombre de couches de données (POS, PLU ou PLUI, réseaux, servitudes, etc.) nécessaires à la prise de bonnes décisions.

A ce jour, toutes les communes ne sont pas adhérentes du SMICA pour le SIG et ne disposent donc pas des données visées ci-dessus et c'est notamment le cas de la commune de CAMJAC. Pour accéder à ce service la commune devra souscrire à une cotisation annuelle d'un montant de 900,00 € à compter de l'année 2018.

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'adhérer au SMICA pour le pôle Système d'Information Géographique (S.I.G.).

Le Conseil Municipal, *comme si vous y étiez*

Délibération concernant l'organisation du temps scolaire rentrée 2018.

M. le Maire rend compte des résultats du questionnaire-sondage adressé par les délégués de parents d'élèves de l'école de Camjac à l'ensemble des parents concernant les rythmes scolaires.

Sur les trente-huit questionnaires retournés complétés, il ressort majoritairement que les parents sont favorables au retour à la semaine de 4 jours (58%), la première des raisons invoquées est le constat d'une fatigue plus importante chez leurs enfants (50%).

Il précise également que la commission scolaire et périscolaire de la Communauté de Communes du Pays Ségali réunie le 14 Décembre 2017 a rendu très majoritairement un avis en faveur du retour à un rythme scolaire de 4 jours sur l'ensemble du territoire.

Le conseil d'école de Camjac a émis un avis favorable au rétablissement de la semaine à 4 jours le 08/02/2018 (9 votants dont 8 pour retour aux 4 jours et 1 contre).

➔ ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité des présents un avis favorable au retour à 4 jours.***

Demandes de D.E.T.R.

Compte-tenu des nombreux et importants travaux en cours de réalisation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de marquer une pause mesurée dans les demandes d'octroi de subventions concernant l'année 2018.

En conséquence, il suscite l'accord des élus afin de solliciter l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour nous aider sur deux points sensibles et à améliorer dans les plus brefs délais, à savoir :

- Réfection d'une partie de la toiture de l'église de Frons dans le cadre de la restauration du patrimoine. Le prix de revient de ces travaux devrait s'élever à 10 024,50 euros hors taxe. Le plan de financement proposé est le suivant :
 - subvention d'ETAT (DETR) 4 000 euros,
 - Conseil Départemental 3 000 euros, autofinancement 3 024,50 euros.

C'est l'entreprise Jacques Lacombe qui est retenue pour effectuer les travaux de réfection de la toiture de Frons.

- Installation d'une gâche électrique au grand portail d'accès à la cour de l'Ecole communale afin de mettre aux normes la sécurité de nos enfants (plan Vigipirate). Un devis doit nous être adressé très prochainement pour finaliser la demande de DETR.

➔ ***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de réfection d'une partie de la toiture de l'église de Frons et se prononcera lors du prochain conseil municipal concernant l'installation d'une gâche électrique au vu du devis.***

Le Conseil Municipal, *comme si vous y étiez*

Réflexion sur le projet de création d'une « commune nouvelle » proposé par la commune de Centres

M. le Maire donne lecture de la lettre adressée par Mr le Maire de la commune de Centres, Mr Hugues Bousquet, aux élus de Camjac. La majorité des membres du Conseil Municipal de cette commune voisine nous proposent, autour de leur maire, de mener une réflexion sur un projet « d'évoluer ensemble vers la création d'une commune nouvelle ».

Les élus de Camjac ne sont pas surpris par cette demande mais souhaitent pouvoir disposer d'un temps de réflexion dimensionné à la mesure de l'enjeu très important pour l'avenir.

M. le Maire approuve cette remarque de bons sens et propose de mener cette réflexion lors d'un prochain Conseil municipal avec un ordre du jour peu chargé.

Il proposera, entre-temps, à M. le Maire de Centres de l'accompagner pour aller assister à une session de formation initiée par l'ADM12 et portant sur la création de communes nouvelles qui aura lieu le 22 Février 2018 à RODEZ. Y Seront abordés les effets sur le rôle des élus, du personnel, des biens, des dotations, les règles de rapprochement, les conditions de création, les délais restant à courir d'ici fin 2019 ... avec illustration de témoignages de maires Aveyronnais.

Délibération pour renouvellement Adhésion au contrat Gras Savoye.

Il s'agit d'une adhésion au contrat groupe Assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Aveyron pour le compte de la commune. Ce contrat bénéficie aux agents communaux affiliés à la CNRACL, aux Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et contractuels de droit public (droits couverts : Décès, accidents de service, incapacité, maladie longue durée, maternité...).

➔ ***Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement du contrat Gras Savoye.***

Délibération concernant le renouvellement du contrat d'entretien de l'installation campanaire des églises de Frons et de Camjac.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'entretien des cloches des Eglises de Frons et de Camjac confié à l'entreprise SARL BROUILLET ET FILS arrive à échéance au 31 Mars 2018. Il donne lecture du contenu du nouveau contrat et le soumet pour validation.

Ce nouveau contrat couvre la période comprise du 01 Avril 2018 au 31 Décembre 2018, renouvelable par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 Décembre 2022.

Ce contrat est conclu moyennant un abonnement annuel de 364 euros hors taxe.

➔ ***Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le renouvellement du contrat auprès de l'entreprise Brouillet et Fils.***

Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

Point acquisition terrains 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition, comme déjà prévue précédemment, des terrains suivants :

- Terrain appartenant à Jean-Marie Magne, en prolongement du lotissement et identifié au cadastre comme suit : parcelle AR 0294 LE SUQUET contenance 6a55ca (655 m²), moyennant un prix unitaire de 5.87 €/m² soit un prix global de 3 845.00 €.
Monsieur le Maire précise que la parcelle sera donc achetée dans son intégralité et qu'une servitude de passage de 4.00 m en périphérie du bâtiment existant sera actée afin que M. MAGNE puisse entretenir son bâtiment.
- Terrain cédé avec Platanes situé à Frons et appartenant à Mr Pierre Lacombe :
Monsieur Pierre LACOMBE souhaite faire un don à la commune d'une bande de terrain en bordure de la place centrale de FRONS sur lequel sont implantés de très beaux platanes.
A juste titre Monsieur Pierre LACOMBE, émet la condition qu'ils ne soient jamais abattus.
Les élus acceptent unanimement le don mais souhaitent toutefois ajouter la mention concernant la sauvegarde des platanes : « *sous réserve qu'en cas de danger grave et imminent ou de maladie constatée par expertise professionnelle, la commune s'autorise le droit de faire abattre les arbres en question* ».
- Terrain (parcelle cadastrée section AO n°62 d'une contenance de 1 299 m²) située derrière l'église de Camjac et appartenant à l'Association Diocésaine de Rodez (à négocier).
Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il va relancer prochainement l'Evêché de Rodez pour lui proposer l'acquisition ou la donation du terrain attenant à l'église de Camjac, dont le mur de clôture en pierres se trouve en très mauvais état et doit être reconstruit.

Police de l'urbanisme

M. le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2017 à Espalion à l'invitation de Mr le Préfet. Elle concernait la mise en œuvre de la police de l'urbanisme et sa supervision.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Maire ayant connaissance d'une infraction au titre de l'urbanisme est dans l'obligation d'en faire dresser procès-verbal et de le transmettre au ministère public. La police consiste à vérifier in situ l'achèvement des travaux et à verbaliser le cas échéant les constructions réalisées sans demande d'autorisation ou en infraction à l'autorisation.

Des instructions précises en lien avec l'application du droit des sols (ADS) seront communiquées aux Maires et il incombe à l'Etat dans un objectif d'équité vis-à-vis des citoyens qui respectent les règles, de contrôler l'effectivité de la police de l'urbanisme exercée par les collectivités locales c'est-à-dire les Maires.

Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

Demande de C.U.B. :

Monsieur le Maire explique ensuite, qu'il a récemment été sollicité par M. LEKBIR Tahar qui souhaite céder un terrain situé au LAC BLANC et le propose à la Commune.

Monsieur le Maire précise que ce terrain d'une superficie globale de 1 341 m² est composé d'une parcelle d'environ 600 m² avec une ruine et d'une seconde parcelle attenante, vierge de toute construction, d'environ 700 m² située au droit du chemin de fer. Ces terrains sont actuellement inconstructibles mais il serait possible de déroger à cette règle sous condition que la construction réalisée soit un bâtiment public à usage collectif (exemple : Bâtiment technique / Salle des Associations...).

Ces parcelles pourraient donc être utilisées pour la construction d'un bâtiment communal mis à la disposition des chasseurs ou pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels (M.A.M.).

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus de faire la demande d'un C.U.B et dans le cas d'une réponse positive, de lancer les démarches pour l'acquisition de ce terrain aux prix de base du m² agricole (1 € / m²)

➔ **Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette proposition du Maire.**

Les chasseurs nous ont récemment relancés sur leur projet de création d'un local de chasse et l'aide de la commune afin de mettre à disposition un terrain et les matériaux nécessaires à sa réalisation.

Monsieur le Maire précise que de nombreuses communes en sont déjà équipées. Les chasseurs deviennent les garants de l'équilibre de la biodiversité notamment par la régulation des animaux sauvages.

Monsieur le Maire demande également l'autorisation de demander un second C.U.B pour étudier la possibilité d'optimiser les vestiaires du terrain de football existant par la mise aux normes des installations (électricité, chauffage, douches...) et pour la création attenante d'une salle pour les associations d'environ 80 m². Une partie de cette salle pourrait être notamment réservée aux besoins de stockage du matériel communal et également être mis à disposition des chasseurs. L'eau et l'électricité peuvent être amenées facilement et grâce à la contribution du SIEDA.

➔ **Le conseil municipal donne également son accord à l'unanimité sur cette proposition de demande de certificat d'urbanisme.**

Monsieur le Maire informe les élus des avis obtenus pour le C.U. du Terrain de M. LEKBIR et le C.U. Association Chasse.

Les avis sont les suivants :

○ **C.U. Terrain de M. LEKBIR**

Le terrain objet de la demande ne peut être utilisé pour les opérations projetées compte tenu qu'il se situe dans un périmètre agricole.

Toutefois, s'agissant d'un changement de destination, un permis de construire portant sur la réalisation d'un projet communal pourrait seul être autorisé dès lors qu'une servitude de réciprocité, avec les agriculteurs proches du projet, serait jointe au dossier et que le bâtiment envisagé appartienne à la commune.

Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

Une autre solution possible serait d'implanter le projet sur le fond de la parcelle afin de s'éloigner du périmètre agricole. Monsieur le Maire va se renseigner sur cette solution auprès des services concernés.

- **C.U. Association de la chasse**

Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont prévus par les chasseurs

Demande d'autorisation de l'association de chasse

L'association de Chasse demande l'autorisation à la commune de pouvoir créer une zone sur une partie du terrain communal proche du futur local de chasse où seraient enterrées et échauffées les viscères des gibiers dépecés. Cette pratique est tolérée par la fédération de la chasse.

➔ **Le conseil refuse à l'unanimité que les abats des gibiers dépecés soient enterrés sur le terrain communal attenant au terrain de football.**

Délibération concernant la sécurisation du portail de l'école

Dans le cadre du plan VIGIPRATE, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une mise aux normes de sécurité du portail de l'école doit être envisagée rapidement.

Les travaux consistent à mettre en place un système d'interphonie avec vidéo à l'entrée du portail.

Plusieurs entreprises ont été consultées afin d'établir un devis. L'entreprise MIDICAM Sécurité propose une offre complète pour un montant H.T. de 2 331.40 €.

Ces travaux seront imputés à la section investissement et seront financés de la manière suivante :

- Subvention de l'état = 1 300.00 €
- Aide exceptionnelle du département = 500.00 €
- Autofinancement = 531.40 €

➔ Soit financement total de 2 331.40 € H.T.

➔ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le projet et son plan de financement, et de confier les travaux à l'entreprise MIDICAM Sécurité.**

Le Conseil Municipal, *comme si vous y étiez*

Dénomination et numérotage des voies de la commune (Adressage) :

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des habitations faciliteront à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons.

Monsieur le Maire rappelle que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, et que la dénomination et le numérotage des voies communales relève de la compétence de la commune et constitue une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Monsieur le Maire explique que la réalisation du plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne. Le SMICA propose un accompagnement en la matière. A titre indicatif, le coût de cet accompagnement est de l'ordre de 2 380.00 € pour une commune de 501 à 1 000 habitants.

➔ *Mise en place envisagée en cours d'année 2019.*

Acquisition de tables pour les salles des fêtes et modification du budget primitif

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de renouveler les tables mises à disposition des différentes associations dans les deux salles communales, la plupart étant très endommagées. Plusieurs entreprises ont été contactées pour établir un devis.

M. le Maire propose de renouveler vingt plateaux et d'acquérir trente tables en polyéthylène.

Le prix de revient prévisionnel de ces acquisitions devrait s'élever à 2 248,90 € HT soit 2 698,68 € TTC.

➔ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- *D'acquérir vingt plateaux à la société POINT P et trente tables en polyéthylène à la société KGMAT,*
- *De prendre une décision modificative afin d'intégrer le coût de ces acquisitions dans la section investissement du budget primitif communal 2018.*

Adoption du règlement garderie – cantine et tarifs repas en liaison chaude

La semaine des quatre jours ayant été rétablie à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, le règlement actuellement en vigueur a dû être réadapté. Ce règlement sera adressé aux parents d'élèves de l'école primaire de Camjac. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé le nouveau règlement de l'école de Camjac sur les temps périscolaires.

En outre, pour cette nouvelle année scolaire, le prix du ticket de la cantine reste inchangé pour les familles soit 3.50 € / ticket. La fourniture des repas est toujours confiée à la MFR de Naucelle.

Pour information le prix d'achat payé par la mairie est de 3.97 € / ticket et environ 10 € de frais de port des repas / jour. Cette prestation est assurée par les services ADMR.

Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

PLUI : difficultés de mise en pratique des règles d'urbanisme

M. le Maire attire l'attention de l'ensemble des élus de Camjac sur la difficulté de mise en application de certaines règles locales d'urbanisme définies à l'origine de l'étude dans le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes du Naucellois.

Lors des premières étapes d'élaboration du PLUI, les élus des 10 communes du Naucellois avaient été invités à identifier les habitations présentant une architecture patrimoniale typique du Ségala et donc définies comme élément du patrimoine à préserver. Ces bâtiments ont été estampillés d'une étoile rouge et matérialisés sur le document final d'approbation du PLUI.

S'agissant de la Commune de CAMJAC, plusieurs refus répétitifs concernant de simples déclarations préalables de travaux ainsi qu'un premier permis de construire ont été notifiés par notre service instructeur Aveyron Ingénierie. Suite à ce constat, Aveyron Ingénierie alerte la Mairie de Camjac sur le nombre très important d'étoiles rouges, soit près de 190 habitations concernées. Mr le Maire informe les élus et propose de lancer, dans les plus brefs délais, une demande de modification simplifiée du PLUI du Naucellois et ainsi de ne pas paralyser les projets d'urbanisme des habitants de Camjac.

En effet, les règles d'urbanisme rattachées aux étoiles rouges (« éléments du patrimoine protégés et identifiés sur le document graphique ») sont très contraignantes :

« tous les éléments bâtis de caractère doivent être préservés selon leurs caractéristiques architecturales initiales ou restaurés à l'identique, aucune extension du bâti n'est autorisé dans ce cas ... ».

En date du 14 juin 2018, sur proposition du Maire de Camjac, le bureau du Pays Ségali, composé des 23 maires, prend la décision unanime de lancer la révision simplifiée n°2 du PLUI du Naucellois pour permettre de rectifier la liste des éléments à préserver. Mr le Président du Pays Ségali précise que c'est le bureau d'étude OCTHEA qui réalisera cette prestation dans un délai prévisionnel de réalisation de 4 mois.

Cette procédure ne comporte pas d'enquête publique mais une mise à disposition au public du projet de modification pendant un mois et comprenant une notice expliquant l'exposé des motifs.

A l'issue de cette étape, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de cette modification simplifiée.

➔ ***L'ensemble des élus de Camjac remercie vivement les 23 maires du Pays Ségali Communauté ainsi que Mr le Président pour leur réactivité***

Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

Problème de l'amenée de l'alimentation électrique (C.U.B Mme VIALETTE) :

Monsieur le Maire informe les élus que l'alimentation en électricité n'arrive pas actuellement en limite de la propriété de Mme VIALETTE (sortie de Naucelle-Gare).

Le coût prévisible de ces travaux s'élève à environ 12 000.00 € et sera pris en charge soit :

- Si l'installation nécessite la création d'un réseau de moins de 100 m :
 - par la commune = 3 600.00 €
 - par le SIEDA (70%) = 8 400.00 €

Monsieur le Maire rappelle que pour des installations de moins de 100 mètres la commune n'est pas obligée de prendre en charge ces frais. Toutefois et dans le but que le futur propriétaire bénéficie d'un tarif attractif, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les travaux de manière à obtenir les aides du SIEDA puis refacturera le reliquat de 3 600.00 € au futur propriétaire. Cette démarche est déjà suivie par la commune depuis de nombreuses années

- Si l'installation nécessite la création d'un réseau de plus de 100 m : le coût des travaux (part communale) sera intégralement pris en charge par la commune (aucune refacturation possible au particulier).

➔ *A ce jour, nous ne connaissons pas le linéaire de réseaux à réaliser précisément.*

Prise en charge de la formation du responsable du café associatif de Frons et point sur les travaux

M. Bernard BESSET, 1^{er} adjoint, commente la réalisation des travaux effectués dans le local du café associatif de Frons. Cette réalisation rend plus attractif et fonctionnel ce lieu de rencontres et lien social.

Il précise qu'un solde de 3 500,00 € par rapport au budget précédent décidé sera honoré par la mairie sur présentation de factures non acquittées.

Le devenir de ce lieu de convivialité doit être pérennisé par la nécessaire formation d'un nouveau responsable en mesure de remplacer Mr Jean-Marie PANIS, tenancier actuel. Après de remarquables années passées à assumer cette responsabilité, il souhaite passer le flambeau. Mr Swann CADARS accepte de prendre cette charge. La réglementation en vigueur exige qu'il suive la formation de tenancier. Le coût avoisinant les 700,00 € sera pris en charge par la commune.

➔ *Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Mr le Maire et son 1er adjoint d'assurer le suivi de cette démarche.*

Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

Adhésion à l'A.D.I.L.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré récemment Monsieur Bruno ALARY, directeur de l'A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Aveyron). Monsieur ALARY a récemment porté son aide et expertise à la commune sur le dossier « location » et grâce à ses explications sur les démarches et procédures à suivre dans le cadre d'une expulsion d'un locataire ayant de nombreux impayés.

L'A.D.I.L. permet d'accompagner gratuitement les personnes, quel que soit leur statut (élu, particulier, professionnel, travailleur social, propriétaire ou locataire ...) ou l'objet de leur démarche, sur toutes les questions d'ordre juridique, financier et fiscal, liées au logement et à l'habitat ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

L'A.D.I.L. diffuse et explique toutes les évolutions législatives et nouvelles dispositions relatives au financement et à la fiscalité du logement, aux rapports locatifs, à l'accession à la propriété, aux contrats de construction et à la copropriété, à l'investissement locatif et aux nouvelles réglementations énergétiques. Elle contribue également, au sein de différentes instances, à la prévention des impayés de loyer et à la lutte contre l'habitat indigne au bénéfice des personnes et familles en difficultés.

L'A.D.I.L. est également un principal interlocuteur et accompagnant dans les démarches et questions liées aux rénovations énergétiques de l'habitat.

L'A.D.I.L. sollicite donc notre commune à adhérer à leur structure moyennant une cotisation annuelle calculée sur la base de 0.12 € par habitant soit 70.56 € / an pour notre commune (0.12 € / 588 habitants).

Monsieur le Maire propose aux élus d'adhérer à cette structure pour l'année 2019.

➔ ***L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à l'A.D.I.L. pour l'année 2019 et de payer la cotisation annuelle de 70.56 €.***

Rencontre avec l'A.J.A.L. :

Monsieur le Maire a eu la récente visite de M. DELBRUEL Basile membre (co-président) de l'Association Jeunesse Art et Loisirs (A.J.A.L.). Ce dernier lui a présenté les missions réalisées par l'A.J.A.L.

L'A.J.A.L. a été créée en 1966. C'est une association à but non lucratif (loi 1901). Elle est organisatrice de nombreux événements culturels et artistiques (spectacle itinérant) depuis 2003 sur le Pays Ségali. Cette association s'appuie sur 3 valeurs fondamentales pour le fonctionnement et la réalisation de ses divers projets à savoir :

- Engagement
- Diversité
- Transmission

M. DELBRUEL souhaite que la Mairie accepte que l'A.J.A.L. puisse réaliser un spectacle sur notre commune sachant que le Pays Ségali participe financièrement au même montant que le montant éventuellement investi par la commune.

RESULTATS ET ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

COMPTE ADMINISTRATIF Année 2017						
DEPENSES	BUDGET 2017	REALISE 2017	RECETTES	BUDGET 2017	REALISE 2017	Ecart Globale sur réalisé
BUDGET FONCTIONNEMENT COMMUNE						
TOTAL DEPENSES	558 185.49 €	337 757.24 €	TOTAL RECETTES	558 185.49 €	423 308.28 €	85 551.04 €
Charges à caractères général	180 000.00 €	107 920.57 €	Recettes :	558 185.49 €	423 308.28 €	
Charges de personnel et assimilés	133 500.00 €	100 751.07 €				
Autres charges de gestion courante	43 310.00 €	43 481.35 €				
Charges financières	201 375.49 €	85 604.25 €				
BUDGET INVESTISSEMENT COMMUNE						
TOTAL DEPENSES	518 885.57 €	285 889.03 €	TOTAL RECETTES	518 885.57 €	40 399.59 €	-245 489.44 €
Dépenses	518 885.57 €	285 889.03 €	Recettes :	518 885.57 €	40 399.59 €	
BUDGET FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT						
TOTAL DEPENSES	30 108.13 €	26 858.92 €	TOTAL RECETTES	30 108.13 €	28 678.54 €	1 819.62 €
Dépenses	30 108.13 €	26 858.92 €	Recettes :	30 108.13 €	28 678.54 €	
BUDGET INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT						
TOTAL DEPENSES	65 757.30 €	23 862.80 €	TOTAL RECETTES	65 757.30 €	14 553.49 €	-9 309.31 €
Dépenses	65 757.30 €	23 862.80 €	Recettes :	65 757.30 €	14 553.49 €	

Conclusions:

Les indicateurs sont corrects et supérieurs pour la plupart à la moyenne des résultats des communes avoisinantes, du département, de la région et national.

La Capacité d'Autofinancement de la Commune (C.A.F. = trésorerie de la commune), est en constante amélioration et en bonne santé, indicateur majeur de la bonne gestion des finances de notre commune.

Seule « ombre » au tableau qui vient dégrader les résultats de la commune ; à ce jour l'impayé de loyers d'habitation d'un de nos locataires :



- Une créance en non-valeur = 4 876.25 € somme qui sera récupérable sur le long terme et après que l'ensemble des procédures administratives aient abouti (Huissiers de Justice).
- Une créance éteinte = 50.00 € somme définitivement perdue donc non récupérable.

Le budget

Concernant l'investissement, le compte de gestion fait apparaître un déficit de clôture lié au reste à réaliser en recettes. En effet à ce jour, l'ensemble des subventions redevables à la commune n'ont pas encore été encaissées. Elles le seront en cours d'année 2018.

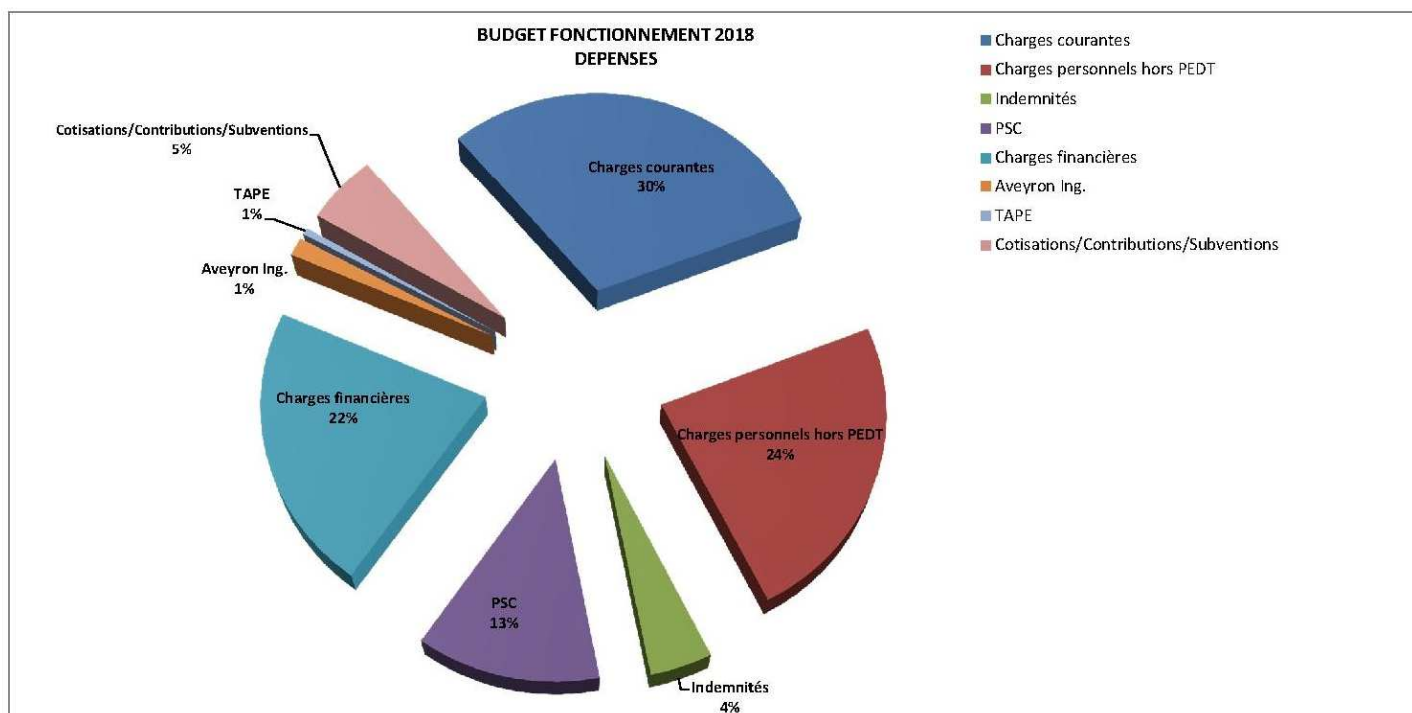
Concernant l'assainissement, les résultats devraient s'améliorer sur le long terme par le biais de la création de lotissements, donc de branchements complémentaires sur notre réseau d'eaux usées.

Notre effort d'investissement soutenu permet de bien positionner la commune de CAMJAC face à son propre avenir.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 – DEPENSES

BUDGET 2018		
1	Charges courantes	170 487 € 30.2%
2	Charges personnels hors PEDT	132 500 € 23.5%
3	Indemnités	24 500 € 4.3%
4	PSC	72 000 € 12.8%
5	Charges financières	122 800 € 21.8%
6	Aveyron Ing.	8 000 € 1.4%
7	TAPE	3 000 € 0.5%
8	Cotisations/Contributions/Subventions	30 800 € 5.5%

TOTAL 564 087 €



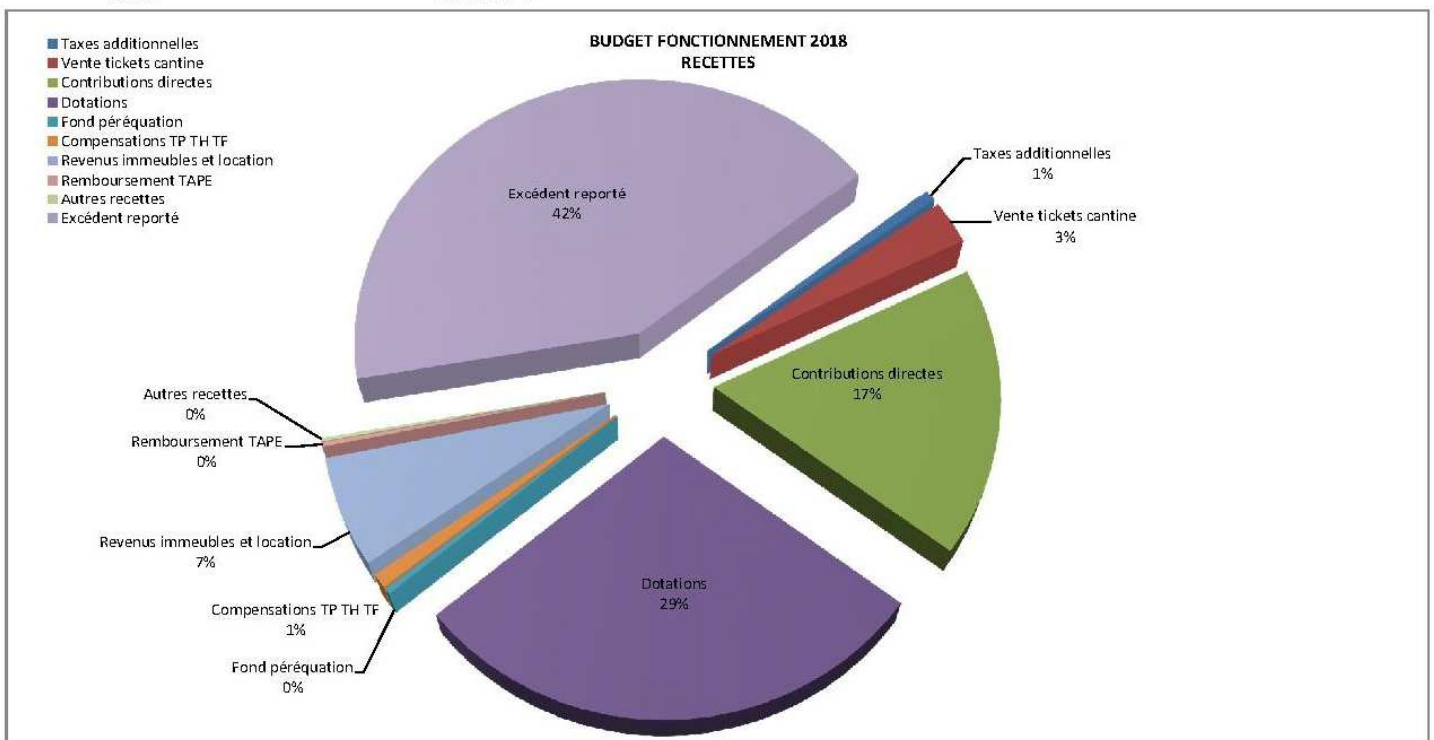
Le budget

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 – RECETTES

BUDGET 2018

1	Taxes additionnelles	4 000 €	0.7%
2	Vente tickets cantine	15 000 €	2.7%
3	Contributions directes	97 933 €	17.4%
4	Dotations	162 500 €	28.8%
5	Fond péréquation	2 000 €	0.4%
6	Compensations TP TH TF	5 000 €	0.9%
7	Revenus immeubles et location	37 120 €	6.6%
8	Remboursement TAPE	1 500 €	0.3%
9	Autres recettes	1 200 €	0.2%
10	Excédent reporté	237 834 €	42.2%

TOTAL 564 087 €



Le budget

BUDGET PRIMITIF COMMUNE Année 2018 : SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2018	RECETTES	BUDGET 2018
TOTAL DEPENSES	564 087.49 €	TOTAL RECETTES	564 087.49 €
Charges à caractère général	193 787.49 €		
Fluides (Eau, électricité...):	25 633.00 €	Mise à disposition personnel	0.00 €
Repas cantine :	25 000.00 €	Remboursement charges :	1 200.00 €
Entretien bâtiment, voirie, materiel... :	75 000.00 €	Contributions directes :	97 933.00 €
Fournitures scolaires et administratives :	6 200.00 €	Fonds de Péréquation	2 000.00 €
Contrat de maintenance :	3 000.00 €	Taxes additionnelles	4 000.00 €
Assurances :	10 154.49 €	Dotation globale de fonctionnement :	125 000.00 €
Autres charges à caractère général :	8 500.00 €	Autres dotations :	37 500.00 €
Honoraires Aveyron Ing. et TAPE	11 000.00 €	Remboursement TAPE	1 500.00 €
Frais de transport :	12 000.00 €	Compensations TP, TH, TF :	5 000.00 €
Frais de téléphone et d'affranchissement :	5 000.00 €	Revenus des immeubles, location terrain, salles :	37 120.00 €
Cotisations (Concours divers) et redevance :	7 500.00 €	Ventes tickets cantines	15 000.00 €
Impôts :	4 800.00 €	Avoirs factures, ventes diverses	
		Excédents :	237 834.49 €
Charges de personnel et assimilés	132 500.00 €		
Frais de personnel (salaires + cotisations) :	132 500.00 €		
Autres charges de gestion courante	43 000.00 €		
Indemnités et cotisations :	24 500.00 €		
Créance en non valeur et éteintes	1 500.00 €		
Contingent incendie :	9 000.00 €		
Participation organisme de regroupement :	3 000.00 €		
Subventions :	5 000.00 €		
Charges financières	194 800.00 €		
Interêts emprunts et autres charges financières :	5 500.00 €		
Part. budget assainissement :	15 000.00 €		
Dépenses imprévues :	33 000.00 €		
Reversement convent de fiscalité :	1 000.00 €		
Reversement TP PSC :	72 000.00 €		
Degrèv taxe FNB jeune Agri	1 000.00 €		
Virement section investissement :	67 300.00 €		

BUDGET PRIMITIF COMMUNE Année 2018 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	Compte Administratif 2017	BUDGET 2018
TOTAL DEPENSES	6 000.00 €	5 000.00 €
Société de chasse :	150.00 €	150.00 €
Amicale Pompiers NAUCELLE :	50.00 €	50.00 €
Basket Ball CAMJAC :	300.00 €	300.00 €
Association des Parents d'Elevés :	2 500.00 €	0.00 €
Lyre NAUCELLOISE :	50.00 €	50.00 €
A.D.M.R. Secrétariat et Fonctionnement :	2 150.00 €	2 150.00 €
Les amis de la Fontanelle :	50.00 €	50.00 €
Toulouse Lautrec au BOSC :	100.00 €	100.00 €
Citron Bleu :	300.00 €	300.00 €
Amicale Laïque NAUCELLE :	100.00 €	100.00 €
Les amis des Platanes :	150.00 €	150.00 €
Culture et Patrimoine en Naucel.	100.00 €	100.00 €
Divers		1 500.00 €

VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taxe d'habitation

= Base d'imposition : **388 530.00 €** x Taux : **8.66 %** = Produit attendu : **34 727.00 €**

Taxe Foncière sur les propriétés bâties

= Base d'imposition : **358 320 €** x Taux : **10.19 %** = Produit attendu : **36 582.00 €**

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

= Base d'imposition : **44 940 €** x Taux : **56.04 %** = Produit attendu : **25 442 €**

TOTAL CONTRIBUTION DIRECTES = 97 933.00 €
--

Concernant les budgets de fonctionnement de la commune, sont notés les points importants suivants :

○ *Augmentation du budget entretien bâtiment :*

Des travaux sont à prévoir au niveau des toitures de l'école. En effet, lors de gros épisodes orageux une importante fuite d'eau apparaît dans le bâtiment au niveau du toit terrasse.

La réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse est donc à programmer. En effet lors d'une visite de contrôle de la part des élus, il a pu être constaté que les relevés d'étanchéité, bien qu'assez récents, étaient très abîmés et se décollaient de leur support.

Les futures dépenses liées à l'achat des matériaux pour le projet du local de chasse ont également été provisionnées pour réalisation programmée sur l'exercice 2018.

○ *Augmentation du budget « Honoraires » :*

Missions confiées à un organisme externe pour la rédaction d'actes d'urbanisme et administratif.

○ *Diminution du budget TAPE :*

En effet, le temps d'activité périscolaire va être supprimé pour la rentrée scolaire 2018 / 2019.

○ *Taux d'imposition des taxes directes locales :*

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 seront inchangés par rapport à ceux de l'année 2017.

Les taux ne subiront donc aucune augmentation, seule les bases vont évoluer (démarche imposée et assurée par les services de l'état).

Le budget

Prêt école

La compétence école devrait prochainement revenir à la communauté de communes du Pays Ségali. De ce fait la communauté de communes va acquérir les bâtiments ayant trait à l'école et devra gérer les frais y afférents (entretien, travaux ...) y compris le passif (crédit, travaux en cours ...).

Les taux des crédits sont actuellement toujours compétitifs mais compte tenu de la forte croissance d'activité et des nombreux investissements à réaliser, ces derniers devraient prochainement augmenter. Une proposition de crédit a été faite pour notre commune. Pour un prêt de 70 000.00 € remboursable sur 15 ans, le taux proposé sera de 1.52 % + 300 € de frais bancaires. Cette offre est valable jusqu'au 15 avril prochain.

Compte tenu des éléments favorables exposés ci-dessus, ce prêt permettra de conserver la trésorerie de la commune et de négocier le démarrage des échéances de remboursement le plus tard possible.

Le niveau d'emprunt du « budget fonctionnement », totalement maîtrisé, restera, comme fortement souhaité par les élus en début de mandat, en dessous du niveau relevé au 31 décembre 2013.

➔ **Le conseil est favorable à l'unanimité pour contracter ce prêt.**

BUDGET PRIMITIF COMMUNE Année 2018 : SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2018	RECETTES	BUDGET 2018
TOTAL DEPENSES	530 528.92 €	TOTAL RECETTES	530 528.92 €
Déficit de clôture	214 439.43 €	Excédents Investissement :	
Emprunts :	13 500.00 €	Excédents Fonctionnement :	83 627.17 €
Caution :	2 000.00 €	Virement du fonctionnement :	67 300.00 €
		FC TVA :	32 000.00 €
		Cession terrain (lotissement)	45 000.00 €
		Subventions Ecole	0.00 €
		Emprunt Ecole	70 000.00 €
		Subventions Multisport	0.00 €
		Emprunt Multisport	0.00 €
		Reste à réaliser	232 601.75 €
Travaux Mairie :	0.00 €		
Travaux Cimetierre	0.00 €		
Travaux Ecole	29 500.00 €		
Portail Ecole	3 000.00 €		
Multisport	43 800.00 €		
Toiture Eglise de Frons	12 500.00 €		
Mobilier Mairie	0.00 €		
Site internet et informatique	0.00 €		
Frais d'étude MOE	3 000.00 €		
Réserves foncière ou achat de terrain	57 000.00 €		
Frais de Notaire	50 000.00 €		
Emprunt lotissement			
Reste à réaliser	101 789.49 €		

Le budget

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT Année 2018 : SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2018	RECETTES	BUDGET 2018
TOTAL DEPENSES	32 017.75 €	TOTAL RECETTES	32 017.75 €
Déficit :	0.00 €	Excédent :	2 638.06 €
Intérêts des emprunts :	12 000.00 €	Redevance :	8 000.00 €
Travaux d'entretien :	4 574.26 €	Part Agenc de l'eau :	890.00 €
Part Agence eau :	890.00 €	Amortissement :	5 489.69 €
Amortissement :	14 553.49 €	Subvention communes :	15 000.00 €
		Participations habitants :	0.00 €

ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT Année 2018 SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2018	RECETTES	BUDGET 2018
TOTAL DEPENSES	56 447.99 €	TOTAL RECETTES	56 447.99 €
Capital emprunts :	15 000.00 €	FC TVA :	0.00 €
Avance remboursable :	5 000.00 €	Excédents :	41 894.50 €
Travaux divers :	30 958.30 €	Subvention CG :	0.00 €
		Subvention Agence de l'eau :	0.00 €
		Prêt 0 % Agence de l'eau :	0.00 €
Amortissement :	5 489.69 €	Amortissement :	14 553.49 €

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT Année 2018 : SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2018	RECETTES	BUDGET 2018
TOTAL DEPENSES	96 720.00 €	TOTAL RECETTES	96 720.00 €
Acquisition terrain :	45 000.00 €	Variation terrain amén :	95 860.00 €
Travaux :	50 000.00 €	Trans. Int. Emprunt :	860.00 €
Intérêt emprunt :	860.00 €		
Frais accessoires :	860.00 €		

LOTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT Année 2018 : SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2018	RECETTES	BUDGET 2018
TOTAL DEPENSES	105 500.00 €	TOTAL RECETTES	105 500.00 €
Intégration stock final :	95 860.00 €	Emprunt :	105 500.00 €
Emprunt :	9 640.00 €		

NOS LOGEMENTS

A ce jour, sur la commune de CAMJAC :

- 2 logements sur 3 sont loués au-dessus de l'école. 1 seul logement de type T3 est disponible.
- 1 logement sur 2 sont loués à l'ancien Presbytère. 1 seul logement de type T3 est disponible.

Au village de FRONS :

- Les 4 logements de l'ancien Presbytère sont loués.
- Les 2 logements de l'ancienne école sont loués.

Pour tout renseignement, nous vous prions de contacter la mairie.



Adoption du règlement intérieur des immeubles communaux faisant l'objet de locations à usage d'habitation

La Commission des immeubles communaux a mis en place des règles de fonctionnement visant à encadrer et sécuriser les immeubles communaux faisant l'objet de locations à usage d'habitation. Ce règlement sera adressé aux locataires des immeubles de la commune et à chaque nouvel arrivant.

... Quelques nouvelles de notre école

Nouvelle organisation du temps scolaire

Une nouvelle organisation du temps scolaire a été mise en place pour l'année 2018 – 2019.

En effet après concertation en début d'année 2018 entre la mairie, les professeurs des écoles et les parents d'élèves, il a été décidé, sous couvert de l'approbation du D.A.S.E.N. de l'Aveyron (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) et après un vote lors du conseil d'école, de passer à la semaine de 4 jours.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Pour les 3 représentants des parents d'élèves :
 - o 2 voix pour la semaine à 4 jours
 - o 1 voix pour la semaine à 4.5 jours
- Pour les 4 professeurs des écoles :
 - o 4 voix pour la semaine à 4 jours
- Pour les 2 représentants de la municipalité :
 - o 2 voix pour la semaine à 4 jours

Soit un total de 8 voix pour la semaine à 4 jours contre 1 voix pour la semaine à 4.5 jours

Le D.A.S.E.N. a donc validé la semaine à 4 jours

A ce titre, les élèves n'ont donc plus classe le mercredi matin et ne bénéficient plus du T.A.P.E. (Temps d'Activités Péri-Educative).

**Retour à la semaine
de 4 jours**

Employ du temps

Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Les effectifs de la rentrée scolaire

Les effectifs pour l'année scolaire 2018-2019 sont légèrement à la hausse par rapport à l'année 2017 et se répartissent de la façon suivante :

7 élèves en petite section première année (PS1).
(dont 4 élèves qui devraient rentrer en cours d'année)

3 élèves en petite section 2^{ème} année (PS2).

12 élèves en moyenne section (MS).

10 élèves en grande section (GS).

7 élèves en cours préparatoire (CP).

5 élèves en cours élémentaire 1^{ère} année (CE1).

8 élèves en cours élémentaire 2^{ème} année (CE2).

11 élèves en cours moyen 1^{ère} année (CM1).

9 élèves en cours moyen 2^{ème} année (CM2)

Monsieur Thierry PONS assure la maternelle : PS1, PS2, MS et GS, soit un total de 32 élèves.

Madame Marina PERES s'occupe des élèves du CP, CE1 et CE2, soit un total de 20 élèves.

Mme Virginie STRAZZABOSCHI s'occupe des élèves du CM1 et CM2, soit un total de 20 élèves.

Monsieur Stéphane TREMOLIERE qui occupait un demi-poste a quitté l'école et est donc remplacé par Mme Virginie STRAZZABOSCHI qui passe d'un mi-temps à un temps complet.

L'effectif prévisible total de l'école de CAMJAC est donc de 72 élèves (ou 65 élèves pour l'Education Nationale qui ne comptabilise toujours pas les élèves en petite section 1^{ère} année, soit 07 élèves de PS1).

La vie scolaire



La vie scolaire



Les élèves de la commune de Camjac dans cette même école 62 ans plus tôt



Les élèves de la commune de Frons en 1956

Sauriez-vous vous reconnaître ?



Chantier de l'extension de l'école

Après 18 mois de travaux, nos élèves ont pu découvrir une nouvelle salle de classe et un nouveau préau.

Retour sur ce chantier important pour notre commune.

Compte tenu du nombre d'élèves en progression constante, il a été acté de construire une classe supplémentaire en lieu et place de l'ancien préau et la construction d'un nouveau, sur le terrain municipal où étaient placés les modules provisoires.

Les appels d'offres avaient été lancés avec deux tranches de travaux :

- 1 tranche ferme : création d'une salle de classe,
- 1 tranche optionnelle : Création d'un préau.

Il y a eu des réponses pour tous les lots proposés

- Gros-œuvre : 3 offres (Entreprises MOULY / SEGALA CONSTRUCTION / ALDEBERT)
- Charpente et couverture : 1 seule offre (Entreprise BALLAT)
- Menuiseries extérieures et serrurerie : 1 seule offre (Entreprise BARTHEZ)
- Menuiseries intérieures : 1 seule offre (Entreprise BARTHEZ)
- Cloison – Carrelage – Faux-plafonds : 2 offres (Entreprises LOUBIERE / SAVY)
- Peinture : 2 offres (Entreprises PEINTURE DECO DU SEGALA / GASTON)
- Electricité : 1 offre (Entreprises NAUCELLE ELEC)
- Plomberie – Ventilation – Chauffage : 3 offres (NAUCELLE THERMIQUE / PERNA FRERES / CROS ENERGIE)

● Financement du projet :

- Subventions :
 - Subvention de l'Etat (DETR) : 66 000.00 €
 - Subvention du Conseil Régional : 24 000.00 €
 - Subvention du Conseil Départemental : 40 000.00 €
- Autofinancement et emprunt : 35 000.00 €

➔ FINANCEMENT TOTAL DU PROJET : 165 000.00 €

• Planification :

La 1^{ère} tranche de travaux (création de la salle de classe) a débuté en 2017 et s'est achevée en 2018.

La 2nd tranche de travaux (création d'un nouveau préau) a débuté en 2018 et devrait s'achever début février 2019.

• Liste des entreprises ayant œuvré sur le projet :

Ce sont essentiellement des entreprises locales qui ont pu être retenues.

N° Lot	Désignation du lot	Nbre d'offre reçue	Entreprise retenue	Montant Offre € H.T.	Budget Estimatif € H.T.	Δ
01	Gros-œuvre	3	SEGALA CONSTRUCTION	78 006.66 €	75 000.00 €	- 3 006.66 €
02	Charpente couverture	1	BALLAT	31 581.45 €	30 560.55 €	- 1 020.90 €
03	Menuiseries extérieures - Serrurerie	1	BARTHEZ	20 650.00 €	16 929.90 €	- 3 720.10 €
04	Menuiseries intérieures	1	BARTHEZ	5 825.00 €	3 605.00 €	- 2 220.00 €
05	Cloison – Carrelage – Faux-plafonds	2	SAVY	18 696.78 €	13 082.00 €	- 5 614.78 €
06	Peinture	2	PEINTURE DECO DU SEGALA	6 538.48 €	6 568.70 €	30.22 €
07	Electricité	1	NAUCELLE ELEC	12 599.34 €	13 850.00 €	1 250.66 €
08	Plomberie	3	NAUCELLE THERMIQUE	18 543.00 €	18 000.00 €	- 543.00 €
TOTAL :				192 440.71 €	177 596.15 €	- 14 844.56 €

Les chantiers

Les projets

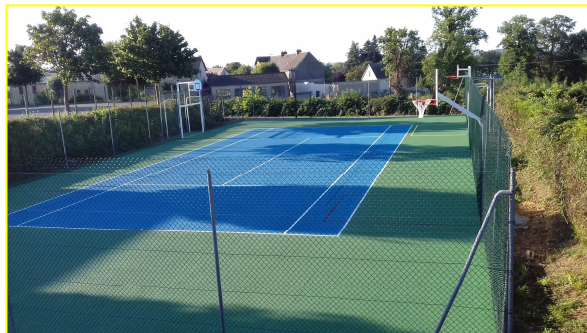


Chantier en cours



Fin des opérations





Chantier de l'aire multisport

Après 2.5 mois de travaux, notre terrain de tennis a retrouvé une nouvelle jeunesse.

En effet, le support du terrain de tennis étant devenu vétuste et le coût de rénovation étant très important, la municipalité a décidé de transformer le terrain de tennis actuel en une aire multisports sachant que la pratique du tennis sera bien entendu possible.

• Financement du projet :

- Les différents budgets alloués pour cette rénovation sont les suivants :

- Rénovation du terrain de tennis = 29 500 € H.T.
- Réalisation des tranchées pour l'installation d'un éclairage = 3 000 € H.T.
- Réalisation de l'installation d'un éclairage = 4 000 € H.T.

➔ **Soit un budget global de 36 500.00 € H.T.**

- Subventions :

Les subventions ont été demandées et acceptées sur le principe par la Préfecture (D.E.T.R.), le Conseil Départemental et la Région. Ce projet est subventionné à hauteur de 80 % du budget global des travaux.

- | | |
|---|-------------|
| ○ Subvention de l'Etat (DETR) : | 14 600.00 € |
| ○ Subvention du Conseil Régional : | 5 475.00 € |
| ○ Subvention du Conseil Départemental : | 9 125.00 € |

- Autofinancement et emprunt : 7 300.00 €

➔ **Soit un financement global de 36 500.00 € H.T.**

• Planification :

Les travaux ont débuté courant Mai 2018 et se sont achevés fin juillet 2018.

• Listes des entreprises ayant œuvré sur le projet :

2 entreprises ont répondu à la consultation.

- 1^{er} : Société **SARL S.P.T.M. – Montant de l'offre : 24 024.00 € H.T. (soit 28 828.80 € T.T.C.)**
 - Valeur technique de l'offre = 60 points / 60 points
 - Valeur financière des prestations = 40 points / 40 points
 - ➔ Soit un total de 100 points / 100 points

- 2nd : Société SARL Jean-Paul MARTY – Montant de l'offre : 28 160.18 € H.T. (soit 33 792.22 € T.T.C.)
 - Valeur technique de l'offre = 60 points / 60 points
 - Valeur financière des prestations = 34 points / 40 points
 - ➔ Soit un total de 94 points / 100 points

La commission a proposé de retenir l'offre de l'entreprise SARL S.M.T.P. du fait d'une offre moins disante pour une qualité de travail équivalente.

Compte tenu que le montant total du budget global n'a pas été atteint lors de l'appel d'offre, il a été décidé par le conseil municipal que soient réalisés les travaux d'éclairage ainsi que le remplacement intégral du grillage. De plus, l'éclairage devant s'insérer dans le cadre du projet cœur de village et afin d'éviter de refaire les travaux à deux reprises, il était nécessaire de réaliser ces travaux en même temps que la réhabilitation du terrain de tennis.

Le coût complémentaire des travaux a été décomposé comme suit :

- Réalisation des tranchées pour l'installation d'un éclairage et réalisation d'un point d'eau au droit du terrain multisport : Offre SARL PUECHOULTRES = 2 621.00 € H.T.
- Réalisation de l'installation d'un éclairage : Offre NAUCELLE ELEC= 3 367.53 € H.T.
- Remplacement du grillage existant : Offre SARL S.M.T.P. = 7 330.00 € H.T.
- ➔ Soit un coût total complémentaire de global de 13 318.53 € H.T.

➔ **Le coût total final de l'opération s'est élevé à 37 092.53 € H.T. pour un budget de 36 500.00 € H.T.**

Le projet étant subventionné à hauteur de 80 % du budget global des travaux, le reste à charge pour la commune s'élève à 7 418.51 € H.T. (Subvention =29 674.02 € H.T.).

Un règlement intérieur de fonctionnement va être proposé au Conseil Municipal et devra privilégier notamment l'utilisation du complexe multisport par les enfants scolarisés à l'école communale et s'intégrer dans le futur « Cœur de Village » qui permettra l'accès à tous.

L'ensemble des élus remercient Mr BAUGUIL pour le suivi de l'ensemble de cette réalisation.

Les chantiers

Les projets



FIN DU CHANTIER



Projet d'un lotissement à la Croix-Rouge

Le lotissement dénommé « Le Suquet » est composé de deux parcelles mitoyennes, l'une communale et la deuxième appartenant à un particulier. Toutes les deux sont soumises aux règles de l'OAP (orientations d'aménagement et de programmation) telles que prévues dans le PLUI, arrêté en son temps par la Communauté de Communes du Naucellois.

Sur la parcelle privée, une zone d'environ 3000 m² doit rester une zone verte à aménager en tant que telle.

La sortie constituant la voirie principale du lotissement commun est autorisée seulement sur cette partie privée donnant accès à la route départementale D10 pour une raison essentielle de sécurité.

Les intérêts communs Mairie et tiers sont donc évidents.

Une négociation constructive dans un esprit courtois et gagnant-gagnant s'est donc déroulée sur plusieurs mois afin de bien maîtriser de part et d'autre la faisabilité commune du projet.

Pendant ce laps de temps et en complément, le propriétaire de la parcelle attenante au projet de lotissement a proposé au Maire l'acquisition par la Commune de ladite parcelle de 655 m². Le conseil municipal a déjà approuvé et a donné mandat au Maire pour l'acquisition de cette parcelle.

L'acquisition de la parcelle de Mr MAGNE Jean-Marie, comme déjà décidée, a été acquise au prix de 5,87 € le m² soit 3 845,00 € pour 655 m² (Cf. délibération du 06 avril 2018).

S'agissant de l'acquisition de la partie verte, d'environ 3 000 m², appartenant à Mr GREZES-BESSET Bruno, le prix proposé par la Mairie, comme souhaité par l'ensemble des élus, sera identique à celui payé aux propriétaires précédents.

De plus, toujours dans un climat constructif, empreint de recherche de l'intérêt public et préservation des souhaits de la partie privée, il est proposé d'un commun accord, les conditions suivantes :

- La Mairie s'engage à assurer le suivi des travaux du lotissement dans sa globalité (topographie, bornage périmétrique, permis d'aménager, maîtrise d'œuvre, ingénierie, conception et réalisation, loi sur l'eau ...)
- La Mairie est tenue de réaliser une partie de la voirie et réseaux sur le terrain. Cette portion servira à l'ensemble du lotissement. En conséquence de quoi, la mairie s'engage à prendre en charge la portion de voirie et réseaux qui traversent, de fait, la partie privée.
- En contrepartie, le partenaire privé associé au projet accepte de céder la partie verte à la mairie au prix retenu pour les propriétaires précédents, Messieurs GARRIC et MAGNE. Il accepte de participer au coût du géomètre-expert retenu lors d'un précédent conseil (Cf. délibération du 06 avril 2018) à hauteur de 6 000,00 € TTC. Il prévoit également de prendre à sa charge le coût du branchement de ses quatre lots à créer, ceci à hauteur de 16 000 € TTC.
- De plus, le propriétaire de la zone privative serait prêt, si nécessaire, à nous céder une bande de terrain le long de la RD 10 pour création d'un parcours piéton tel que souhaité par les élus.

➔ **Le Conseil Municipal approuve le résultat de ces négociations empreintes de bon sens, plus particulièrement pour la sécurité à venir des écoliers de Camjac qui pourront accéder sans risque à la cantine, multisports ... Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité l'ensemble des propositions faites et la répartition des charges du géomètre et travaux de raccordement pour acter la participation de chaque partenaire public et privé à hauteur des résultats de la présente négociation.**

A ce jour, le plan de masse du futur projet a été réalisé. Afin d'introduire le débat, Monsieur le Maire procède à la lecture des différents points relatifs au lotissement « Le Suquet » portés sur le compte-rendu du précédent conseil municipal.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente aux conseillers, le plan de masse du futur projet.

A la lecture du document, il est constaté :

- Que la surface de vente des parcelles pour la mairie est de 6 152 m² et est décomposée en 7 lots (soit une surface moyenne de 879 m² / lot).
- Qu'une bande de terrain d'une largeur de 20 m sépare le mur du préau de l'école actuellement en construction et la limite de propriété de la parcelle du lotissement. Cette bande de terrain pourrait permettre à la commune d'envisager une future extension pour l'école telle que la réalisation d'un appentis en mitoyenneté du préau (Exemple : projet possible d'une future cantine et salle de garderie...).
- Que l'entrée du lotissement est à sens unique côté mairie et à double sens côté route départementale RD10.
- Qu'est représentée le long de la RD10, une zone piétonne que souhaiterait réaliser la commune pour des questions de sécurité piétonne et également du fait que les réseaux d'assainissement de la commune seraient implantés sous cette emprise. Cette acquisition permettrait d'éviter toute servitude sur terrain d'autrui.

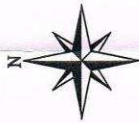


Département de l'Aveyron
 COMMUNE DE CAMJAC
 Lieu-dit : La Croix Rouge
 Cadastre : Section AO n° 373 p- Section AR n° 26 et 294p

LOTISSEMENT COMMUNAL
 7 - PLAN DE MASSE (PA4)

Echelle : 1/ 1000

Attention : Les limites et surfaces des lots sont provisoires, elles seront définitives après bornage périmétrique et viabilisation du lotissement.



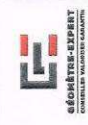
Surface périmètre : 13 990 m²
 Surface vendable : 10 579 m²

Partie Mairie :
 Surface périmètre : 8 538 m²
 Surface vendable : 6 152 m²
 Surface espaces commun : 2 386 m²

Partie Privé :
 Surface périmètre : 5 656 m²
 Surface vendable : 4 427 m²
 Surface espaces commun : 1 229 m²

Légende :

- Voirie
- Piéton
- Parking
- Espace vert
- Espace vert dans les lots (non constructible)
- Zone de gestion des eaux pluviales
- Périmètre (non borné)
- Sens de circulation
- Accès motorisé principal obligatoire
- Plantation arborée
- Arbre existant à conserver



Siège social : 55 bis avenue Etienne Soulié - 13200 VALLEFRANCHE DE ROUBIGUE - Tél. 06 45 45 14 55 - Fax : 06 45 45 34 77
 Bureau secondaire : La Villa 23 rue des Frères 13850 OMBRE LE CHATEAU - Tél. 06 44 62 30 22 - Fax : 06 44 62 31 96
 Email : contact@lbp.com - Tél. 06 47 28 06 47 - Fax : 06 47 28 06 17
 Email : contact@lbp.com - www.lbp.com
 Ref : 161163



26-07-2018

Le bornage du périmètre futur du lotissement a été réalisé contradictoirement avec les propriétaires des parcelles mitoyennes. Il a également été acté en séance du conseil municipal :

- de rappeler l'inscription du projet au budget communal,
- de donner autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents afférents au permis d'aménager,
- de donner autorisation à Monsieur le Maire de déposer le dossier de permis d'aménager en vue de son instruction,
- l'engagement de la commune à réaliser, entretenir et gérer les espaces communs y compris la voirie avant leur transfert dans le domaine public et au-delà,
- L'engagement de la commune, dans l'attente de construction de maisons, à réaliser les travaux de voirie définitive, les bas-côtés, l'aménagement et la plantation des espaces verts ainsi que l'éclairage public éventuel dans la limite de 5 à 6 ans de la date de délibération, soit avant l'année 2024 et en assurer l'entretien jusqu'au transfert dans le domaine public de la commune et au-delà .

L'appel d'offre des travaux d'aménagement et de viabilisation des parcelles devrait prochainement être lancé en vue d'un démarrage prévisionnel des travaux courant 2019.



Projet d'aménagement du cimetière

Didier BEL explique aux élus la nécessité croissante de mettre en place au sein de nos cimetières des cavurnes (columbarium) et un jardin des souvenirs.

Le columbarium est une construction hors sol permettant de déposer les urnes pour une période équivalente à la durée d'une concession.

Le jardin des souvenirs est un aménagement cinéraire collectif situé dans le cimetière communal permettant aux familles de disperser gratuitement les cendres de leurs proches défunts ayant fait l'objet d'une crémation.

La maquette du projet a été présentée aux élus. Au démarrage du projet, il serait réalisé 6 cases.

Le coût estimatif des travaux s'élèverait au maximum à 4 000.00 € H.T. Le coût, pris en charge par la Mairie, sera refacturé aux particuliers désirant obtenir une concession.



ZOOM sur ...

Romain SUDRES

Une passion familiale

L'entretien que nous a accordé Romain, jeune agriculteur de 28 ans installé depuis un an au sein de l'exploitation familiale, va nous permettre de découvrir son parcours professionnel, son engagement citoyen et son avenir face au développement durable.

Merci à Romain et sa famille de nous avoir ouvert les portes de leur exploitation.



Un jeune homme dynamique qui sait associer :
travail, bénévolat et loisirs.

« J'ai un BAC STAV et un BTS Production Animale obtenus au lycée agricole de La Roque.

J'ai enrichi ma formation avec une licence Porc au lycée Bernussou.

Par la suite, j'ai travaillé en tant que salarié dans plusieurs fermes en attendant de m'installer définitivement avec mes parents en juillet 2017 au sein du GAEC de la Boulette ».

« Je suis conseiller municipal à Camjac, c'est un rôle qui me tient particulièrement à cœur. Pour moi, la place de l'agriculture et des agriculteurs y est majeure. Il est nécessaire que la profession agricole soit représentée au sein du conseil. En effet, le milieu rural ne peut faire abstraction des agriculteurs, nous entretenons et façonnons les paysages français, nous produisons les matières premières nécessaires à l'alimentation de tous, enfin il n'est pas rare que nous contribuions à l'entraide du village comme pour le déneigement des routes. »

« Je suis trésorier du comité des fêtes de Camjac, je joue aux quilles à Naucelle et au rugby au LSA XV en tant que 1^{ère} ligne. Il est important de s'investir dans les associations communales et intercommunales afin de maintenir un dynamisme et une cohésion dans (et avec) les villages »

« Toutes mes activités extra-professionnelles sont essentielles pour moi. Elles me permettent de partager des moments avec mes amis et coéquipiers dans un autre cadre que le travail. »

AGRICULTURE

« Je n'ai jamais envisagé un autre métier, j'ai grandi dedans »

Cette passion, c'est son père Jean-Louis et sa mère Véronique qui la lui ont transmise, en gardant toujours un dynamisme au fil des années au sein de l'exploitation.

« C'est un travail en famille et en équipe puisque nous sommes 4 à travailler (mes parents, et un salarié). Ceci nous permet de partager et enrichir nos idées, j'ai aussi ma petite sœur Marine qui est ingénieur en agriculture avec qui je peux beaucoup échanger. Nous sommes en recherche permanente d'amélioration. Cela passe par une bonne efficacité technique et économique mais aussi par la prise en compte du bien-être animal, de la protection de l'environnement afin d'obtenir une qualité du produit final optimale pour le consommateur. On ne s'ennuie jamais ! ».

EXPLOITATION : Elevage naisseur-engraisseur :

- 330 Truies
- Adhérent à un groupement agricole qui valorise nos animaux
- les ventes en circuit court : magasins coopératifs locaux et grandes surfaces régionales
- les signes officiels de qualité : la Viande de Porc Française (né, élevé, abattu en France/ Saveur gourmande/ IGP Lacaune / jambon de Bayonne).

CULTURES

- 28 ha de SAU,
- 4 ha de surface fourragère agricole,
- 19 ha de céréales
- 5 ha de colza.

Tu as dit au début de l'interview avoir travaillé comme salarié, qu'est-ce que cela t'a apporté ?

« Je connais les deux côtés de la barrière : être salarié et être patron. Cela me permet de me remettre en question et d'évoluer quotidiennement ».

Tu fais partie des JA de l'Aveyron, pourquoi ?

« Il est important de se soutenir, plus nous sommes nombreux, mieux nous sommes représentés, plus nous avons de poids pour faire passer les bons messages à nos concitoyens et élus. Il faut garder en tête qu'il y aura de moins en moins d'agriculteur donc nous devons rester soudés. »



AGRICULTURE

As-tu des craintes ?

« Oui, la peste porcine africaine qui se trouve aux portes de la France aujourd’hui, elle est inoffensive pour l’homme mais les mesures de prévention sont drastiques et la contamination disséminerait tout l’élevage. »

« L’urbanisation du monde rural est aussi une crainte majeure. En effet, notre commune est en pleine expansion, sa localisation est propice aux nouveaux arrivants, et des lotissements voient le jour pour répondre à la demande. L’urbanisation implique la disparition de terres arables et le rapprochement des riverains des exploitations ».

Aujourd’hui, le PLUI mis en place sur la commune de Camjac nous permet de connaître la destination finale d’un terrain qu’elle soit agricole ou non. On sait à présent à quoi s’en tenir.

La proximité des habitations par rapport à notre élevage est aussi une crainte. Les habitants sont parfois peu familiers avec notre métier d’agriculteur. Vivre à la campagne implique de vivre avec l’activité rurale dont les exploitations agricoles. Ces dernières peuvent être génératrices de désagréments comme le bruit et les odeurs. »

« Pour notre projet de tout réunir en un seul site, 25% de l’investissement total est dédié à la mise en place d’un système de nettoyage de l’air dans le but de limiter les odeurs pour le voisinage. Ce mécanisme n’est pas une obligation légale mais nous souhaitons limiter les désagréments auprès des habitants de la commune. Mais, j’ai peur que tous nos efforts ne soient plus pris en compte à l’avenir et que l’on nous en demande toujours plus. »

« Quels conseils donnerais-tu à une personne qui souhaite s’installer ?

« Il faut être **polyvalent** car avoir une exploitation c’est gérer une entreprise. Il faut constamment se **remettre en question**, être **persévérant**, être **réfléchi**, **ne pas se précipiter** mais **savoir anticiper** afin de faire les bons choix. Toujours être dans le coup et éviter la monotonie. »



« Etre doté de **patience** aussi car l’administratif est très présent de nos jours, c’est un des inconvénients du métier. Il faut faire beaucoup de démarches et ne pas hésiter à relancer les administrations pour faire avancer les dossiers. »

« Le bon côté du métier c’est pour moi l’auto-gestion de mon temps et de mon organisation, je suis mon propre patron. Toutefois cela nous engage à faire face à l’imprévisible qui arrive parfois à 21h et qui nous occupe toute la nuit, nous sommes d’astreinte 24h/24h. »

AGRICULTURE

Développement durable, agriculture et consommateur.

« Je suis pour le développement durable et l'agriculture raisonnée. Aujourd'hui, nous développons la ferme dans ce sens, nous tendons à diminuer notre impact environnemental. Par exemple, nous mettons en place des couvertures végétales entre deux cultures afin de conserver la fertilité des sols et capter le carbone de l'air, nous n'utilisons pas d'antibiotique sur les animaux et fabriquons notre propre aliment avec des céréales locales.»

« Le monde agricole a fait des erreurs, nous avons coupé les liens avec le consommateur, et maintenant, il va falloir recréer ce lien par la communication et la transparence pour qu'il retrouve confiance en nous. »

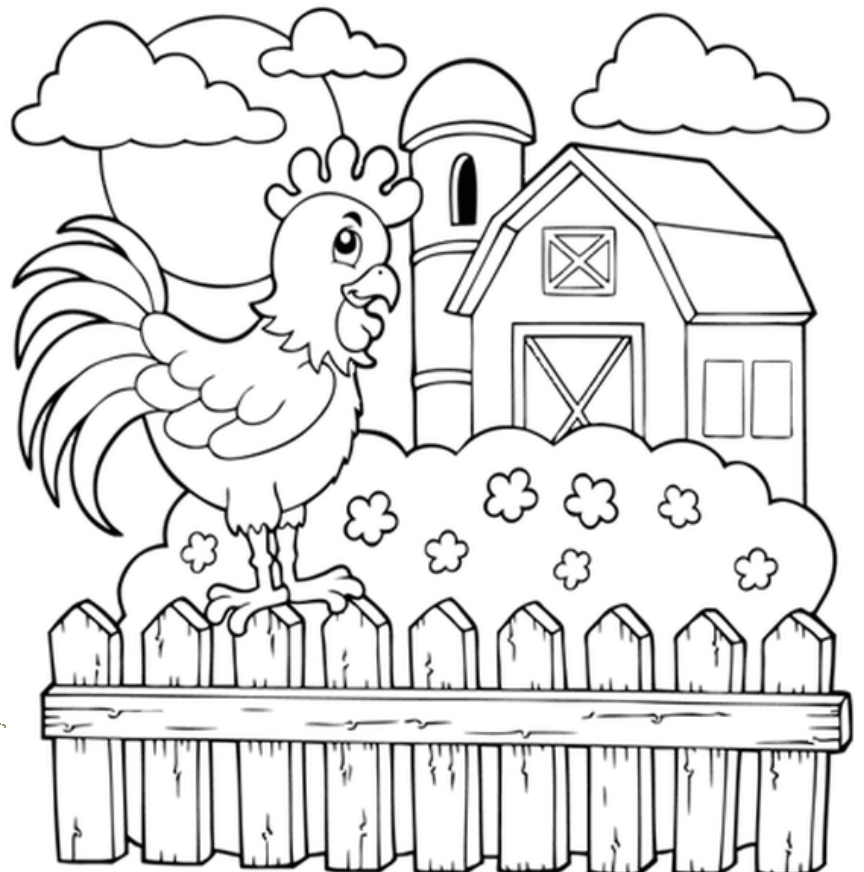
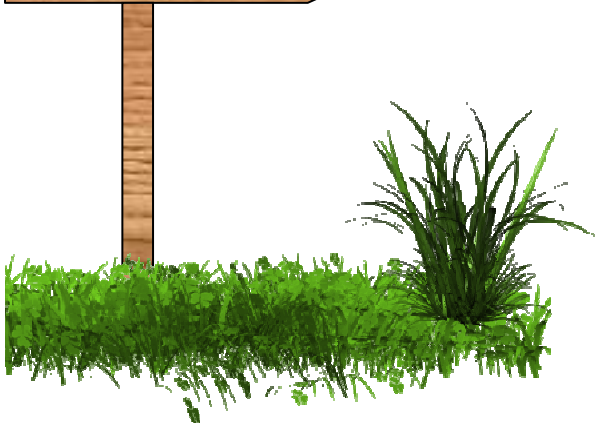
Quels sont tes projets ?

Pour le moment l'exploitation est sur 2 sites ce qui nous impose beaucoup de temps passé sur la route. Le but est donc de pouvoir travailler sur un seul site afin d'optimiser le temps et le travail.

Le projet a débuté en 2014 et est aujourd'hui presque abouti, cela va nous simplifier le travail, les astreintes, la surveillance, nous aurons un gain de temps important.

Le prochain projet sera l'autoconsommation électrique afin que l'exploitation devienne plus autonome et productrice d'énergie.

Espace enfants !



La vie associative

La vie associative est très présente à CAMJAC. Elle est un reflet du dynamisme de notre commune.

Le Maire ou ses représentants ont été chaleureusement invités aux Assemblées Générales des Associations et, ainsi, ont pu découvrir la qualité des activités proposées. Ils ont pu constater l'extraordinaire lien qui existe entre les différentes associations. Elles ont toutes une même finalité : créer des moments conviviaux, de solidarité, de partage intergénérationnel et d'échange des idées.

La mairie est prête à accompagner toutes les démarches proposées par les associations afin de les aider à se dynamiser, bien entendu, dans la limite de ses possibilités et toujours dans un esprit de recherche de mutualisation.

Nous invitons la population de CAMJAC et ses amis à venir nombreux soutenir nos associations, et participer aux différentes activités proposées. C'est ainsi que perdurera et s'accroîtra ce lien social moteur du bien vivre CAMJACOIS.

ASSOCIATION	Présidence (<i>Actualisation de nos présidents au prochain bulletin</i>)
ESCQ (entente sportive CAMJAC-QUINS)	<i>(Nota : activité suspendue pour les années 2017-2018-2019 par manque de joueurs).</i>
Le Basket Club Camjacois Gym Pilate	<i>(Nota : activité suspendue pour l'année 2018-2019).</i> Mme Sandrine SUDRES
Le Tennis	M. BOISSONNADE Eric (06.01.10.00.56)
La Chasse	M. GAUTIER Gaël (06.64.79.15.88)
L'APE (Association des Parents d'Elèves) de l'école de CAMJAC	Mme CAYSSIALS Marie – Blandine (06.86.54.52.75) et Mme ALBOUY Mathilde (06.16.52.43.20)
Comité des Fêtes de CAMJAC	M. SOULIE Mathieu (06.83.89.43.19)
Comité des Fêtes de FRONS	M. Rémy CANITROT (06.78.40.57.89) et M. Anthony DELMAS (06.76.88.94.01)
Comité d'animation	M. CADARS Swan (06.47.37.12.39)
Los Dos Cloqués	Mme GIOVANINI Paulette (05.65.72.25.63)
Le Citron Bleu	M. PEREZ Jean-Pierre (05.65.72.20.63) et M. LACOMBE Christophe (06.65.08.66.01)
La Ségaline	M. GREZES-BESSET Jean-Louis (05.65.69.25.13)
Les amis des Platanes	M. JAMES Jean-Marie

Toutes ces associations sont régies par la loi 1901 à but non lucratif

En vue de la parution du calendrier des manifestations lors du prochain bulletin municipal qui paraîtra pour l'été, et afin d'anticiper les réservations des salles des fêtes, nous remercions les différentes associations de se rapprocher de la mairie et de nous confirmer les dates des manifestations pour l'année 2019.

LA SEGALINE en 2018



Après des années de cours de danse folklorique, la SEGALINE a évolué.

Nous avons souhaité proposer aux danseuses et danseurs valse, polka, marches, bourrés, rondes, danse en lignes, toutes la panoplie des danses traditionnelles, ces danses qui faisaient virevolter nos anciens autrefois sur les places de village.

Ici pas besoin de savoir danser pour venir : les plus expérimentés vous apprendront vite les pas ! L'important c'est d'apporter sa bonne humeur, l'ambiance fera le reste.

La SEGALINE accueille tout le monde, jeune et moins jeune, il n'y a pas d'âge pour pratiquer la danse bien au contraire, quel meilleur moyen pour créer des liens entre les générations ?

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter : la secrétaire Renée GAMBIA 05 65 69 21 60, la trésorière Giselle FOURNIER 05 65 72 21 79, le président Jean Louis GREZES BESSET 05 65 69 25 13.

TENNIS CLUB



Le club de tennis compte 10 licenciés avec comme activité en 2018, l'engagement en championnat Midi Pyrénées en division 5, avec un classement de 5^{ème} pour une poule de 6 avec une victoire et 4 défaites.

La journée du club a eu lieu le dimanche 26 août sur l'Aubrac.

L'équipe jouera la coupe du Quercy en novembre/décembre.

Le terrain multi sport avec maintien du terrain de tennis est fini et nous remercions la municipalité pour la nouvelle installation et cette structure neuve.

Eric Boissonnade

LOS DOS CLOQUIES EN 2017

Le club Générations mouvement de Camjac a réuni ses adhérents le 7 janvier pour le partage de la galette. Les aînés étaient bien entourés le 19 février pour le quine du club, dont la qualité est reconnue et dont la réussite conforte la trésorerie.

Le 17 mars, la visite de la noyeraie du Bez de Naussac a permis de patienter et c'est à Asprières que l'estofinado nous attendait quant à la fouace des rameaux : dégustation le 18 avril. Du 25 avril au 2 mai, les 51 participants au voyage annuel ont découvert la plus grande île de la méditerranée : la Sicile, sa beauté, ses richesses

La sortie de printemps le 13 juin, nous a amenés dans le Tarn, visites de l'église St Salvi et du centre céramique à Giroussens le matin, le jardin des Martels l'après-midi.

Visites du musée de la mine et du musée du verre à Carmaux le 15 septembre pour la sortie d'automne. Le 14 octobre le repas de l'amitié a réuni 95 adhérents, au menu paëlla, à l'animation magie et histoires drôles : Gérard Bergé.

Patrice Geniez nous a présenté un diaporama des plus beaux villages aveyronnais, au cours du traditionnel goûter de novembre.

L'assemblée générale le 9 décembre démontre la bonne marche du club qui compte 146 adhérents.



TELETHON 2017

Cette manifestation a été créée en 2011 sous l'impulsion d'Edgard qui regroupa une vingtaine de bénévoles afin d'organiser un déjeuner aux tripoux ou à la truite.

Pour cela, nous avons dans le groupe deux personnes au talent culinaire reconnu : Nadine et Geneviève qui n'ont pas hésité à se mettre aux fourneaux.



Téléthon



L'intégralité des bénéfices est reversée à l'AFM (association française contre les myopathies) afin de venir en aide aux chercheurs qui travaillent pour mettre au point des traitements combattant les maladies rares et invalidantes.

Je voudrais remercier tous les bénévoles qui depuis sept ans consacrent une journée pour organiser cette manifestation.

Jean-Marie Panis

COMITE DES FETES DE CAMJAC en 2017

Comme tous les ans, c'est le 1^{er} week-end du mois d'août 2017 que se déroule la fête votive.

Cette année encore le beau temps était au rendez-vous et c'est sous un soleil radieux que les gens bons de Camjac ont fait carton plein avec un apéro concert (brochettes-frites-crêpes), un concours de pétanque et un bal traditionnel accompagné du fameux jambon braisé.

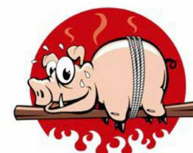
C'est sous la joie et la bonne humeur que familles et amis se sont retrouvés nombreux à l'occasion de cette fête annuelle.

Après l'effort le réconfort, au mois de mai, les bénévoles du comité sont allés réveiller leurs papilles au « Coquelicot » le temps d'une soirée.

Le bureau et l'ensemble du comité des fêtes remercient tous les bénévoles qui contribuent et participent au bon déroulement de la fête d'été, ainsi que la mairie qui participe à l'amélioration du matériel (achats de tables).

Les portes du comité des fêtes sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent s'investir et partager de bons moments.

**SOIRÉE
COCHON
GRILLÉ**



COMITE DES FETES DE FRONS en 2017

A Frons, encore une année où les moules ont eu la frite le dernier week-end de Juillet.

Avec le samedi soir, un apéro concert moules/frites et une super ambiance, c'est ici, que familles et amis, petits et grands étaient présents pour passer un bon moment. Suivi le dimanche midi d'un délicieux repas : pommes de terre sautées et magrets de canard grillés, où le monde était au rendez-vous.



Le bureau remercie tous les bénévoles qui participent au bon déroulement de la fête votive, ainsi que la mairie pour leur contribution dans l'amélioration du matériel (tables).

LE CAFE DE FRONS A FAIT PEAU NEUVE

En effet le café qui est ouvert depuis une trentaine d'années a récemment subi une grande transformation. Un nouveau bar a été installé ainsi que tout l'équipement comme les frigos, le lave verres et une machine à glaçons.

C'est pour cela que l'équipe des tenanciers a tenu à donner une entité à celui-ci et il a été décidé qu'il se prénommerait «**LA PASSERELLE**».

Ce nom a été choisi dans l'idée de la relation entre Frons et Camjac.

Pour ce qui concerne le bureau de cette association

- Swan Cadars et Mickaël Gibaru en sont les présidents
- Clément Malpel et Laurent Delmas en sont les trésoriers
- Christophe Lacombe et Timothée Malpel en sont les secrétaires.

La passerelle organise plusieurs manifestations durant l'année

- Une soirée vin au mois de mars
- Le traditionnel méchoui et les feux de la saint Jean au mois de juin
- Une Soirée bière au mois de septembre avec la fameuse bière flambée.

Toute l'équipe de la passerelle tient à remercier Monsieur le Maire pour nous avoir permis de réaliser tous les travaux de rénovation ainsi que tous les artisans qui ont fait de ce lieu un endroit encore plus chaleureux.



**Nous voulons vous rappeler que la Passerelle est ouverte
tous les samedis à partir de 19h00
les dimanches de 12h00 et 17h00.**

Venez y nombreux pour partager des moments conviviaux

LA CHASSE en 2017

Lors de l'assemblée générale, nous avons eu le plaisir de remettre à Philippe Besset la médaille de bronze de la Fédération pour ses 14 années à la présidence de notre association, en présence de Mr Michel Gombert (ancien président de la fédération de chasse de l'Aveyron, à l'origine de cette distinction).

C'est entouré de sa famille, de Mr Gabriel Espie notre maire, des conseillers municipaux et de ses compagnons de chasses que Philippe a reçu cette distinction. Nous le remercions pour tout le travail accompli à la gestion de la chasse et cette belle journée émouvante et conviviale.

Je n'oublie pas J-Noël Imbert pour sa distinction de chevalier et je suis heureux de compter parmi nous des personnes qui œuvrent tous les jours pour dialoguer, expliquer et améliorer la chasse.

Les projets de 2017 :

- Implantation de « faisans obscurs » sur notre commune :
Pour faciliter cela, nous interdisons par conséquent le tir durant plusieurs années, nous avons installé des points « d'agraine » remplis de blé pour favoriser leurs sédentarisations.
- Mise en place de « miradors » (cabane ou un siège surélevé) :
Afin de sécuriser un maximum lors des battues aux grands gibiers.



Nos activités

- Le quine, les concours de belote et le repas du chevreuil :
Elles rencontrent toujours autant de succès et les bénéfices permettent de financer nos projets tels que la réintroduction, la sécurisation... Je tiens à remercier tous ceux qui y contribuent.
- La chasse :
 - Les petits gibiers :

Le lièvre est un gibier très fragile, à gérer avec une très grande attention, très sensible aux maladies.

Nous devons être très vigilants pour ne pas le perdre.

Le lapin est LE petit gibier emblématique de nos chasses traditionnelles et malgré nos efforts sa réintroduction reste très difficile.

A Frons, il génère quelques désagréments dans nos jardins et pelouses mais sachez qu'il est en voie de disparition, alors réjouissons-nous de sa présence, apprenons à en profiter malgré les petits dégâts occasionnés.

La vie associative

- Les grands gibiers :

Les chevreuils se portent bien et ne génèrent pas trop de nuisances.

Les sangliers quant à eux, posent des problèmes aux agriculteurs et nous en sommes bien conscients : 83 ont été prélevés par l'entente sanglier et 3 par la société, lors des battues aux chevreuils en 2017

Malgré beaucoup de difficultés, nous essayons, tous ensemble, de jouer pleinement notre rôle de régulateur

Assemblée générale de 2018

Nouvelle année, nouveau bureau.

Notre ami, Philippe Besset est devenu garde communal à l'unanimité et de ce fait a quitté le bureau.

Le nouveau bureau

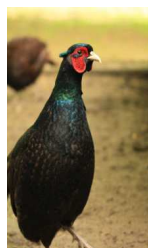
Président : Gaël Gautier

Vice-président : Dominique Soulié

Secrétaire : Franck Promeyrat

Trésorier : Roland Couffignal

Membres : Rémi Canitrot, Valentin Malaterre, Frédéric Salesses, Thierry Viaule, Bastien Viguié



Bilan des projets 2017

Implantation des faisans obscurs : des couvées ont été observées.

Les points d'agrainages ont été multipliés même si les sangliers savent parfois en profiter.

Des couvées de perdreaux ont aussi été observées.

Les miradors ont trouvé leurs places dans le paysage de notre commune avec l'accord des propriétaires et détenteurs des droits de chasse.

Tout le monde a bien compris l'intérêt de leurs présences : sécuriser et optimiser les tirs notamment pour le sanglier

Local de la chasse : en 2015, nous avons entamé avec Mr le Maire une réflexion sur la possibilité d'obtenir un local de chasse, comprenant : une salle d'abattage, une chambre froide et une salle de réunion.

Actuellement, même si rien n'est définitif, nous sommes très heureux de pouvoir utiliser les anciens vestiaires du foot.

Début saison 2018/2019

Depuis le 15 août, les chasseurs de sangliers sont entrés en action avec des conditions météorologiques difficiles. Aujourd'hui (fin octobre), plus de 50 sangliers ont été prélevés.

Je tiens à remercier les chasseurs pour leur dévouement, leur disponibilité, leur passion, leur sens des responsabilités vis-à-vis des dégâts engendrés ainsi que des bonnes relations entretenues avec les agriculteurs. La situation reste, malgré les efforts fournis, très difficile.

Aujourd'hui, la chasse a changé de visage.

Nous sommes tous conscients des problèmes que certains gibiers peuvent créer et essayons d'intervenir au mieux dans la mesure de nos compétences attribuées.

« Qui aujourd'hui est capable de faire les efforts que nous faisons pour la biodiversité ? C'est tous ensemble, avec les agriculteurs que nous parviendrons à retrouver une nature équilibrée. »

Je tiens à remercier Gabriel Espie et l'ensemble de son conseil municipal pour leur soutien sans faille à notre association et je leur transmets au nom de tous les chasseurs, notre sincère gratitude.

Gaël Gautier

L'Association des Parents d'Elèves

« Faire vivre l'école de nos enfants »

L'APE, Association des Parents d'Elèves, est une association à but non lucratif (Loi 1901). Les parents dont les enfants sont scolarisés à l'école de Camjac sont membres de droit. Au cours de cette année scolaire 2018/2019, ce sont 68 enfants représentant 47 familles qui bénéficieront de l'appui de l'APE.

Un nouveau bureau a été élu l'an dernier et ce, pour une durée de 3 années soit jusqu'en 2020. Il est composé de 6 personnes qui sont à votre disposition si besoin :

Co-Présidente	ALBOUY-ALLEGUEDE Mathilde	Maman de Roman (CE2) et Anouk (GS)
Co-Présidente	CAYSSIALS Marie-Blandine	Maman de Léa (CM2) et Chloé (CP)
Co-Trésorière	CONSTANT Karine	Maman de Sarah (TPS)
Co-Trésorière	VIAULE Nicole	Maman d'Amélie (CM1)
Co-Secrétaire	BOUSQUET Noëlle	Maman d'Elise (MS)
Co-Secrétaire	FRANCES Aurélie	Maman de Loic (MS)

Ce bureau est accompagné d'un grand nombre de parents qui font vivre les réunions (3 à 4 dans l'année) et participent aussi à l'organisation de plusieurs manifestations.

Pour l'année scolaire 2017/2018, l'APE a amené une participation financière de 3 924.11 €, soit une moyenne de 65.00 € par enfant avec entre autre l'achat d'une trottinette et d'un vélo pour les récréations, la prise en charge de la totalité des frais de transports pour les sorties piscine et bibliothèque à Naucelle-spectacles et sorties scolaires de fin d'année.)

Notre objectif est d'améliorer le quotidien de nos enfants et de l'équipe pédagogique en récoltant des fonds pour participer aux dépenses et frais liés aux activités pédagogiques de nos bambins (sorties scolaires, transports, achats de matériels pour équiper les classes et la garderie,...).

L'APE est aussi un formidable levier d'intégration pour les parents avec des moments d'échanges propices au lien social.



La vie associative

Cette contribution ne pourrait avoir lieu sans la participation de tous (parents, famille, amis, villageois) aux manifestations organisées au cours de l'année :

- **Les photos de classe** ont cette fois été faites courant Octobre afin de proposer l'achat de produits dérivés à mettre au pied du sapin de Noël.
- **Le quine** du 02 Décembre a rassemblé un nombre important de participants.
- Les parents et grands-parents de nos petits écoliers ont pu s'émerveiller devant **le spectacle de Noël** proposé par l'équipe éducative. L'arrivée du Père Noël est toujours un moment très attendu par petits et grands !
- Le vent n'a pas découragé nos petits, qui, bien emmitouflés sous leurs bonnets, ont pris un grand plaisir à chercher les œufs de Pâques dans les magnifiques jardins du Château du Bosc lors de notre première **Chasse aux Œufs de Pâques**
- Le temps n'étant pas au beau fixe ce 11 Mai 2017 pour notre **Marché aux Fleurs**, c'est à la salle des Fêtes de Centrés que vous avez pu venir faire vos emplettes pour vos plantations estivales.
- **La Tombola**, sur le thème de la Gastronomie, a permis de régaler nos heureux gagnants avec entre autres 2 repas à l'Aromatique à Naucelle et un panier gourmand « Canard » de la ferme du Camp Grand.
- La fin de l'année scolaire s'est fêtée le 30 Juin à Frons. lors de la **kermesse**. A partir de 16h00, les enfants ont pu profiter des ateliers et stands proposés et animés par les parents. Une centaine de personne s'est ensuite régalée autour d'un **repas paëlla** apprécié de tous.

Les choix et dates des manifestations 2018/2019 seront décidés lors de la réunion du 02 Octobre mais d'ores et déjà vous pouvez noter sur vos agendas notre incontournable quine le 1^{er} Samedi de Décembre.

Dans les projets à venir, l'APE participera à l'achat d'un tableau numérique afin d'équiper une salle de classe.

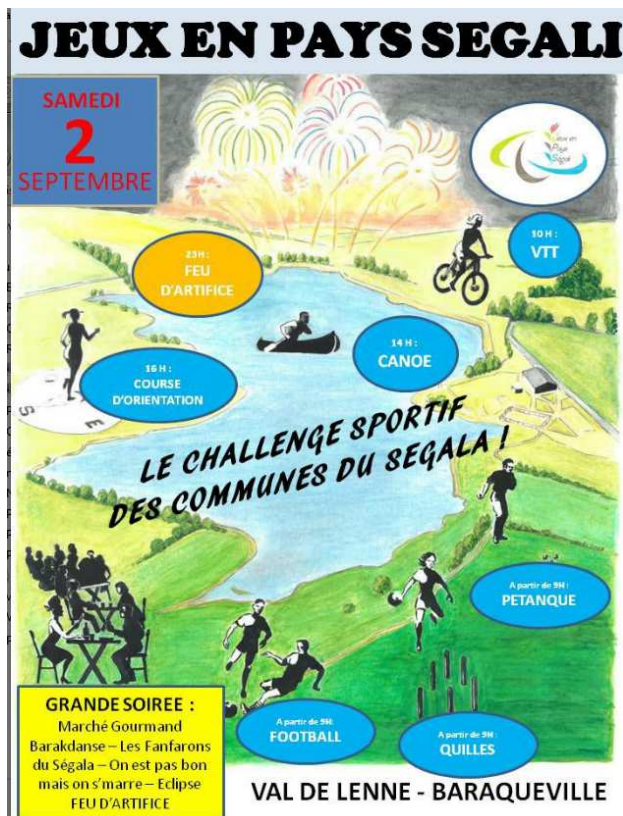
Bonne année scolaire à tous !

Nous restons disponibles par mail ape.camjac@gmail.com

Les enfants, à vos coloriages !



JEUX EN PAYS SEGALI



LES JEUX EN PAYS SEGALI est une association qui a été créée en 2017.

L'idée est partie d'une poignée d'élus issus de la nouvelle intercommunalité qui représente 23 communes.

Le thème du sport a été retenu pour permettre aux habitants du territoire de se rencontrer, sous une forme conviviale et divertissante et sur le modèle de ce qui est certainement le plus gros événement sportif mondial que sont les Jeux Olympiques.

Pour la première édition qui s'est déroulée le 2 septembre 2017, il a été choisi de l'organiser sur la commune de Baraqueville, au plan d'eau du VAL de LENNE, car pour le président William BAUGUIL la connaissance des infrastructures en place sur sa commune ont permis une meilleure logistique.

Le choix des disciplines s'est porté sur les 6 épreuves sportives suivantes : Football, Quilles, Pétanque, Canoë, Course d'orientation. Pour les mettre en place, ce sont des clubs du territoire qui sont venus les assister et leur prêter main forte (Sport-Quilles Baraqueville, Pétanque Carcenacoise, Calmont Sport Nature, Cent Vallées orientation 12, CLSU du lac de Lenne et Espoir Foot 88).

La journée s'est clôturée avec un marché de producteurs, permettant aux participants et aux spectateurs de se restaurer et de poursuivre la soirée en musique et de terminer par un feu d'artifice.

La fréquence des manifestations a été fixée tous les deux ans, avec un changement de lieu pour le déroulement des épreuves. La deuxième édition aura lieu le 31 Août 2019 sur le Naucellois.

Cette première édition a été un succès avec plus de 400 participants et 16 communes représentées.



NOS TALENTS

Monsieur le Maire et l'ensemble des élus de la commune de CAMJAC tiennent à féliciter et remercier chaleureusement les organisateurs et athlètes locaux qui ont porté et défendu les couleurs de notre commune, à savoir :

- Nicolas MARRE, notre référent communal et membre de l'association Jeux en Pays Ségali, en charge notamment de l'organisation de la journée et de constituer l'équipe de la commune ;
- Julie SOULIE en tant que secouriste bénévole pour veiller à la sécurité des participants ;
- Nos 18 athlètes :
 - o Messieurs Bernard BESSET, Maxime BESSIERE, Régis BONNEFOUS et Romain SUDRES pour leur représentation dans l'épreuve de QUILLE,
 - o Messieurs Grégory ESPARRE, Julien ESPIE, Joël LAURENT et Bernard MOLINIE pour leur représentation dans l'épreuve de VTT,
 - o Notre regretté Louis ALLIE et Messieurs Laurent DELMAS, Gérard GABEN et Alexandre REVEZ-GUERREIRO pour leur représentation dans l'épreuve de PETANQUE,
 - o Mesdames Cindie GIL et Solène MALPEL, Messieurs Yannick BAUGUIL et Ludovic MARRE, pour leur représentation dans l'épreuve de CANOË,
 - o Madame Alexia AZEMAR et Monsieur Aurélien RIPEPI pour leur représentation dans l'épreuve d'orientation.

Nous remercions également les partenaires qui ont permis la réalisation de ces Jeux, notamment : la Communauté de Communes du Pays Ségali, le Conseil Départemental de l'Aveyron, le Château du Bosc et la Banque Populaire.



NOS TALENTS

LES CLASSEMENTS

GENERAL

- 1 – Tauriac de Naucelle
- 2 – Naucelle
- 3 – Meljac

FOOTBALL

- 1- Tauriac de Naucelle
- 2- Moyrazes
- 3- Manhac
- 4- Gramond
- 5- Camboulazet
- 6- Pradinas
- 7- Cabanes
- 8- Baraqueville
- 9- Calmont
- 10- Castanet

CANOË

- 1- Calmont
- 2- Baraqueville
- 3- Naucelle
- 4- Manhac
- 5- Camboulazet
- 6- Camjac**
- 7- Cassagnes
- 8- Boussac
- 9- Tauriac de Naucelle
- 10 – Cabanes

QUILLES

- 1 – Naucelle
- 2 – Crespin
- 3- Meljac

COURSE D'ORIENTATION

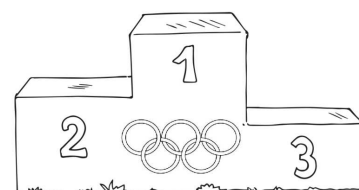
- 1- Tauriac de Naucelle
- 2- Manhac
- 3- Camboulazet
- 4- Pradinas
- 5- Boussac
- 6- Baraqueville
- 7- Camjac**
- 8- Cabanes
- 9- Cassagnes
- 10- Gramond
- 11 – Castanet
- 11 – Calmont

VTT :

- 1 – Couveinhes Axel (Colombies)
- 2- Boudes Damien (Baraqueville)
- 3 – Maurel Thierry (Sauveterre)

PÉTANQUE

- 1- Meljac (Bousquet Bernard – Alary Marc)
- 2 – Boussac (Camille Mazonq – Vincent Costes)
- 3- Naucelle (Malzac Francis – Pardo Norbert)



CA S'EST PASSE CHEZ NOUS !

Voici en résumé, quelques-uns des évènements qui se sont passés dans notre commune les 6 derniers mois de l'année 2017 et les 6 premiers mois de l'année 2018.



Pour sa 104^{ème} édition, la 14^{ème} étape du Tour de France a sillonné les routes de notre commune le 15 juillet 2017.

Ce passage très attendu au sein de notre village, a réuni un grand nombre de Camjacois, notamment au niveau de l'école où décorations, écrans géants et bon nombre de spectateurs étaient au rendez-vous.

Un grand merci aux conseillers municipaux et aux membres de l'association des Parents d'Elèves pour leur investissement fortement apprécié.

Retour en Image de cet évènement et grande fête populaire



CA S'EST PASSE CHEZ NOUS !



CA S'EST PASSE CHEZ NOUS !



CA S'EST PASSE CHEZ NOUS !



Inauguration de la Mairie

Inaugurer une mairie, le symbole est fort. Encore plus quand l'on est le garde des Sceaux.

La ministre de la Justice Nicole BELLOUBET a inauguré, le 14 octobre 2017, notre mairie réhabilitée, commune où elle vient se ressourcer dans sa maison familiale.

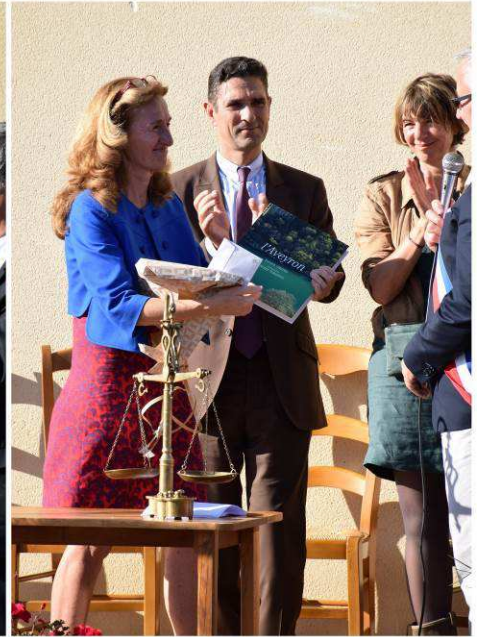
Etaient également présents, l'ancien préfet de l'Aveyron Louis LAUGIER, le président du conseil départemental Jean-François GALLIARD, les sénateurs Alain MARC et Jean-Claude LUCHE, La députée Anne BLANC, le président de la communauté de commune du Pays SEGALI Jean-Pierre MAZARS, et de nombreux maires des communes du Pays Ségali Communauté.

La cérémonie a donc été empreinte de beaucoup d'émotion.

Retour en Image de cette belle inauguration



CA S'EST PASSE CHEZ NOUS !



Délibération concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes Pays Ségali

Par courrier du 28 septembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays Ségali a adressé à la Commune la copie de la délibération prise par le Conseil Communautaire le 26 septembre 2017 relative à la modification des statuts de la Communauté et a demandé de bien vouloir soumettre au Conseil Municipal ce projet.

Monsieur le Maire explique les raisons de cette modification statutaire, à savoir :

- Dans les compétences obligatoires, la compétence GEMAPI apparaît à partir du 1^{er} janvier 2018, conformément au plan de transfert des compétences, voulu par la loi NOTRe. Cette acquisition, couplée avec le bloc de compétences facultatives intitulé « Actions de valorisation de la ressource en eau » (les compétences hors GEMAPI), rendra les statuts de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018, exactement conformes aux statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur et du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont. Le mécanisme de représentation-substitution pourra alors jouer pleinement et la Communauté de communes deviendra adhérente des deux Syndicats mixtes en lieu et place de ses Communes adhérentes. Dès lors, la Communauté de communes sera en mesure, au travers des syndicats mixtes, d'exercer la compétence GEMAPI, comme elle doit le faire à partir du 1^{er} janvier 2018.
- La Communauté de communes devait en outre dire, avant la fin de l'année 2017, si elle restituait ou non des compétences optionnelles aux Communes. Le choix proposé est de conserver ces compétences, et même d'en acquérir une nouvelle, « la création et la gestion de Maisons de services au public », car dans la dynamique de l'étude développée autour du projet d'élargissement à l'ensemble du territoire du Centre Social et Culturel, la Communauté de communes aura à porter des actions et des partenariats dans ce domaine. De même, dans les compétences facultatives, il est proposé de retenir les actions en faveur des personnes âgées, des affaires sociales et de la culture.
- Certaines compétences obligatoires et optionnelles requièrent la définition de l'intérêt communautaire. Le Conseil de communauté, conformément à l'article L5214-16 IV du Code général des collectivités territoriales, dispose d'un délai de deux ans pour définir cet intérêt communautaire, à compter de la date de création de la Communauté de communes. Certains intérêts communautaires apparaîtront comme évidents, par exemple, dans le bloc de compétence « Politique du logement, politique du logement social », la gestion de la résidence des Platanes à Camjac. D'autres, comme en matière de voirie, nécessitent encore des débats et une mise au point. En attendant, c'est l'intérêt communautaire défini par les anciennes Communautés de communes qui prévaut encore.
- Il est à préciser également que dans le bloc de compétence obligatoire « Actions de développement économique », on retrouve diverses actions portées par la Communauté de communes : l'Espace Raymond Lacombe et le marché aux veaux à Baraqueville, le Pôle d'Artisanat d'Art de Sauveterre-de-Rouergue, l'Atelier Capdebarthe à Sauveterre-de-Rouergue et l'Atelier Agrivie à Cassagnes-Begonhes, Terre Ségala à Naucelle, les projets d'espaces de co-working à Baraqueville et Naucelle.
- Dans le bloc de compétences facultatives, il a été ajouté diverses actions telles que le transport à la demande et les points relais emplois, qui sont bien de compétence communautaire.

- Enfin, le bloc de compétence « Création, entretien et gestion des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse » recouvre toutes les structures d'accueil enfance et petite enfance du territoire, à l'exception du multi-accueil de Baraqueville qui reste de compétence communale jusqu'à la fin de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés a approuvé les statuts de la Communauté de communes Pays Ségali.

Délibération concernant l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Monsieur le Président de la Communauté de communes, Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, du rapport établi par celle-ci, et relatif aux compétences transférées en 2017, et qui concernent essentiellement les documents d'urbanisme (révisions des POS, PLU des communes du Baraquevillois), les accueils collectifs de mineurs et les relais d'assistantes maternelles.

Le Conseil Municipal, vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport 2017 de la Commission Locale des Charges Transférées.

Synthèse et information sur les travaux conduits par la communauté de commune du Pays Ségali

- **Commission Voirie :**
Elle engage une étude afin de proposer une approche commune du montant des travaux de voirie à harmoniser sans vouloir uniformiser sur l'ensemble du territoire dans le souci de recherche d'équité et d'équilibre entre communes.
- **Commission Ordures Ménagères :**
Elle a décidé d'harmoniser la distribution des sacs poubelle sur l'ensemble des 23 communes du territoire, à savoir : distribution de sacs uniquement jaunes destinés au tri, soit 2 rouleaux par famille et par an. Dès réception en Mairie, les jours, horaires de distribution et responsables de cette action seront précisés.
- **Les marchés de transport à la demande** du Baraquevillois et du Naucellois sont arrivés à échéance au 31/12/17. Afin de permettre la continuité du service en ce début d'année 2018, il a été fait une prolongation des marchés avec seulement la Société Ruban Bleu. Une réflexion est proposée pour aboutir rapidement à une harmonisation souhaitée sur l'ensemble du territoire PSC.

Schéma directeur de signalisation de Pays Ségali Communauté :

Le Pays Ségali Communauté va entreprendre la réalisation du Schéma directeur de signalisation sur l'ensemble de son territoire (23 communes).

Une étude de signalisation d'information locale a donc été confiée au bureau d'étude ASCODE.

L'objectif de cette étude est de pouvoir disposer d'un cadre homogène et cohérent sur l'ensemble du territoire pour la signalisation des équipements et des activités à vocation touristique et économique, sans oublier les services de proximité.

Il est important de bien comprendre qu'il ne s'agit pas de dispositifs publicitaires mais d'outils réglementés de guidage et d'information de l'automobiliste. En outre, la signalisation s'adresse avant tout à des personnes qui ne connaissent pas le territoire.

Cette mission a débuté le 20 juillet dernier par une réunion de lancement et de cadrage de l'étude.

La première étape consiste à réaliser un recueil de données aussi exhaustif que possible et d'établir un diagnostic de la situation actuelle en matière de signalisation.

Dans cette optique un questionnaire a été adressé aux communes. Ce dernier est à renseigner et à retourner au plus tard pour le lundi 27 août prochain. Les réponses de ce dernier vont permettre de recenser les besoins sur le territoire communal et viendront compléter le relevé effectué par la société ASCODE.



LES PLATANES

Construction d'un abri de jardin à la résidence des platanes

L'acquisition et la mise en place d'un abri de jardin, capable d'accueillir des poules pondeuses, ont été réalisées par les élus de la commune de CAMJAC et résidents de la commune. Son inauguration et la remise des poules a eu lieu le 11 novembre 2017.

M. le Maire de la commune de Camjac remercie chaleureusement les conseillers municipaux ainsi que les agents techniques pour leur participation à la réalisation de ce projet.



La communauté des communes

L'inauguration s'est effectuée sous la présidence de Jean-Pierre MAZARS président du Pays Ségali Communauté.

Les résidents étaient ravis.





Astreintes Résidence les Platanes

A tour de rôle, elles sont assurées par les élus communaux et d'autres personnes volontaires.

Le planning d'astreinte pour la résidence les Platanes de FRONS a donc été mis en place pour l'année 2019.

Les horaires sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 18h30 à 08h30
- les samedis, dimanche et jour fériés de 17h30 à 08h30

Ces astreintes ont une durée de 15 jours, et le changement de responsable d'astreinte s'effectue le lundi à 18h30

PLANNING ASTREINTE 2019 « LES PLATANES »		
N° Semaine	Date	Nom et Prénom du responsable d'astreinte
01 et 02	Du 31 décembre 2018 au 14 janvier 2019	Sophie REY
03 et 04	Du 14 janvier 2019 au 28 janvier 2019	Aurélien RIPEPI
05 et 06	Du 28 janvier 2019 au 11 février 2019	Romain SUDRES
07 et 08	Du 11 février 2019 au 25 février 2019	Yannick BAUGUIL
09 et 10	Du 25 février 2019 au 11 mars 2019	Didier BEL
11 et 12	Du 11 mars 2019 au 25 mars 2019	Bernard BESSET
13 et 14	Du 25 mars 2019 au 08 avril 2019	Christian SUDRES
15 et 16	Du 08 avril 2019 au 22 avril 2019	Jean LACOMBE
17 et 18	Du 22 avril 2019 au 06 mai 2019	Jean-Louis GREZES-BESSET
19 et 20	Du 06 mai 2019 au 20 mai 2019	Nicolas MARRE
21 et 22	Du 20 mai 2019 au 03 juin 2019	Benoît MOLINIE
23 et 24	Du 03 juin 2019 au 17 juin 2019	Magali BOCCARD
25 et 26	Du 17 juin 2019 au 01 juillet 2019	Gabriel ESPIE
27 et 28	Du 01 juillet 2019 au 15 juillet 2019	Sophie REY
29 et 30	Du 15 juillet 2019 au 29 juillet 2019	Aurélien RIPEPI
31 et 32	Du 29 juillet 2019 au 12 août 2019	Romain SUDRES
33 et 34	Du 12 août 2019 au 26 août 2019	Jérôme FRAYSSE
35 et 36	Du 26 août 2019 au 09 septembre 2019	Yannick BAUGUIL
37 et 38	Du 09 septembre 2019 au 23 septembre 2019	Bernard BESSET
39 et 40	Du 23 septembre 2019 au 07 octobre 2019	Didier BEL
41 et 42	Du 07 octobre 2019 au 21 octobre 2019	Jean-Louis GREZES-BESSET
43 et 44	Du 21 octobre 2019 au 04 novembre 2019	Jean LACOMBE
45 et 46	Du 04 novembre 2019 au 18 novembre 2019	Christian SUDRES
47 et 48	Du 18 novembre 2019 au 02 décembre 2019	Nicolas MARRE
49 et 50	Du 02 décembre 2019 au 16 décembre 2019	Benoît MOLINIE
51 et 52	Du 16 décembre 2019 au 30 décembre 2019	Magali BOCCARD
01 et 02	Du 30 décembre 2019 au 13 janvier 2020	Gabriel ESPIE
03 et 04	Du 13 janvier 2020 au 27 janvier 2020	Sophie REY

JEUX ET ACTIVITES



Voici les dates pour l'année 2019 auxquelles vous êtes conviés pour vous divertir en compagnie de nos aînés, autours de jeux de sociétés et de parties de cartes

Venez nombreux !!!

A l'issue de chaque jeu, un goûter est apporté à tour de rôle par chacun des participants extérieurs, permettant ainsi de prolonger ce moment de convivialité. Daniel DRULHE vous remercie chaleureusement.

DATES JEUX DE CARTES ET SOCIETES POUR L'ANNEE 2019				
Janvier 2019	Jeudi 03		Juillet 2019	
	Jeudi 17			
	Jeudi 31			
Février 2019	Jeudi 14		Août 2019	
	Jeudi 28			
Mars 2019	Jeudi 14		Septembre 2019	Jeudi 05
	Jeudi 28			Jeudi 19
Avril 2019	Jeudi 11		Octobre 2019	Jeudi 03
	Jeudi 25			Jeudi 17
				Jeudi 31
Mai 2019	Jeudi 09	Novembre 2019	Jeudi 14	
	Jeudi 23		Jeudi 28	
Juin 2019	Jeudi 06	Décembre 2019	Jeudi 12	
	Jeudi 20			



Halte aux actes d'incivilité dans la commune

Le mot « civisme » désigne le respect du citoyen envers les conventions et les règles de la collectivité dans laquelle il vit.

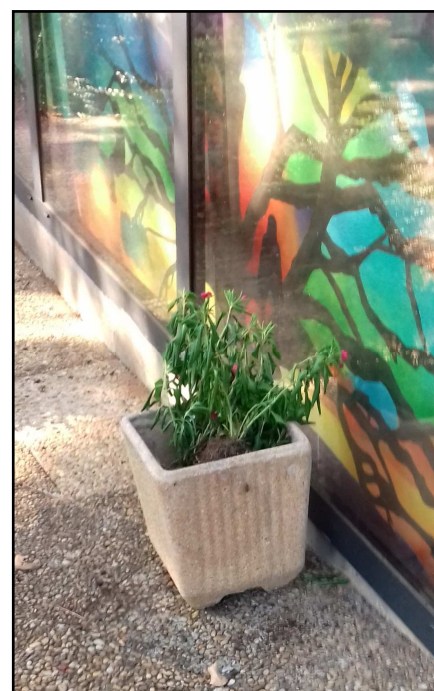
Depuis quelques temps, des actes d'incivisme se multiplient dans la commune. Un comportement complètement inacceptable de certaines personnes qui ne respectent aucune règle. Tous les jours, nous constatons des actes d'incivisme : dépôts sauvages de déchets, stationnement gênant, vitesse excessive, vandalisme...

Il paraît anormal que les habitants, employés municipaux, élus découvrent chaque matin :

- des débris laissés en vrac ;
- Dépôt sauvage de déchet (Gravas, pneus) ;
- des encombrants jetés en dehors des points de collecte (déchetterie) ;
- Viscères ou animaux mort retrouvés dans les bacs ;
- des dégradations à proximité de la mairie (Plantes arrachées, boîte à lettre dégradée...)

Ce n'est ni aux élus, ni à notre agent communal à ramasser et à évacuer les encombrants.

La propreté de notre commune, c'est aussi l'affaire de ses citoyens. Si tout le monde prend les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement, notre commune en sera plus belle.



Informations



DEPOSER DES DECHETS DANS UN LIEU PUBLIC OU PRIVE EST STRICTEMENT INTERDIT ET PEUT ETRE PUNI D'UNE CONTRAVENTION POUVANT S'ELEVER JUSQU'A 3 000 € :

Extrait des articles R635-1 et R635-8 du code pénal :

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit... »

Information sur la pyrale du buis

La pyrale du buis est un papillon nocturne originaire d'Asie orientale, observée pour la première fois en Europe en 2006.

Tout comme le frelon asiatique, la pyrale est supposée avoir été introduite par des importations en provenance de Chine, elle ne s'alimente que sur les plantations de buis. La pyrale du buis hiberne sous forme de chenille, abritée dans un cocon installé dans les buis ou les plantes situées à proximité.

A partir du printemps, si les conditions météorologiques sont favorables, on peut voir des chenilles issues des cocons d'hivernation s'alimenter des feuilles de buis. Une fois éclos, les papillons cherchent de nouveaux buis dans les environs et déposent leurs œufs sur la face inférieure des feuilles. Les papillons vivent environ 8 jours. Selon les conditions météorologiques, on peut observer plusieurs générations de pyrales du buis par an.

Les dégâts causés par la pyrale du buis sont considérables. En effet, le buis étant un arbuste rustique à croissance lente, il est très couramment utilisé dans les haies basses, moyennes, de bordure et en buisson isolé. Du fait de l'infestation très rapide, un très grand nombre d'arbustes de buis sont détruits chaque année. Par ailleurs, les symptômes pouvant être confondus avec une attaque fongique, l'invasion ne se remarque que tardivement, généralement lors de la deuxième génération, lorsque le feuillage a été entièrement dévoré ou brun, car la pyrale du buis attaque d'abord l'intérieur du buisson. Par ailleurs, les arbustes défoliés sont plus sensibles aux attaques d'autres parasites.

Pour lutter contre ce ravageur, il est impératif de contrôler régulièrement à partir du mois de mars, le feuillage, afin de détecter une éventuelle présence de chenilles jaunes et vertes tisseuses de toiles ou de déjections verdâtres. A petite échelle, les chenilles peuvent être régulièrement récupérées à la main pour être détruites. Si l'ensemble de la plante ou des rameaux entiers sont touchés, il faut les éliminer en s'assurant de la destruction totale des chenilles. La mise en place de pièges à phéromones pour attirer les papillons mâles est une mesure de détection précoce qui permet également d'optimiser les dates de traitement. La lutte biologique est à privilégier et des préparations bactériennes à base de *Bacillus thuringiensis* sont disponibles dans le commerce.

Cette chenille n'est pas urticante mais il ne faut pas la confondre avec les processionnaires du pin, chenilles particulièrement urticantes, qu'il ne faut pas toucher à main nue.



Réglementation des feux et brûlage à l'air libre des déchets verts

L'essentiel

La protection des forêts et des zones boisées contre l'incendie est une priorité départementale compte tenu du ravage des flammes sur la biodiversité et les paysages. L'impact de certaines pratiques sur l'environnement et la santé humaine justifient encore qu'une réglementation particulière soit adoptée.

Ainsi, divers textes réglementent l'usage des différents types de feu, qu'ils proviennent des déchets ménagers, des déchets des professionnels ou encore ceux issus d'une activité agricole.

La pratique de l'écobuage nécessite une attention particulière puisque sa mise en œuvre suppose de respecter des procédures spéciales en fonction de la période de l'année au cours de laquelle l'opération est envisagée. Le texte de référence à consulter est l'arrêté du 11 juin 2010 de la préfecture de l'Aveyron.

La réglementation liée à la distance des feux

Le Code forestier interdit à toute personne autre que le propriétaire d'allumer ou de porter un feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des lisières de bois, forêts, plantations et reboisements, landes et maquis.

Toutefois, une dérogation, sous conditions, est permise pour le propriétaire ou son mandataire pour la pratique de l'écobuage (voir infra).

S'agissant des feux à plus de 200 mètres des lisières de bois, forêts, plantations et reboisements, landes et maquis, leur réglementation relève du Code général des collectivités territoriales. Ils relèvent de la police municipale. C'est donc le maire qui doit être contacté pour les feux de ce type.



Les réglementations en fonction de la nature du déchet

- Déchets verts produits par les ménages ou les collectivités territoriales :

Les déchets dits « verts » sont ceux issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies, d'arbres ou d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales.

Relevant de la catégorie des déchets ménagers, leur **brûlage est interdit** en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

- **Déchets verts des professionnels :**

Le Code de l'environnement impose aux personnes qui produisent une quantité importante de biodéchets d'en assurer la valorisation, ce qui exclut toute élimination de déchets verts par brûlage.



Dès lors, les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, transport dans une déchetterie ou par valorisation directe.

- **Déchets verts agricoles :**

Les déchets verts agricoles sont ceux produits par un exploitant agricole dans le cadre de son activité.

Pour la taille des arbres et des haies, l'agriculteur peut procéder au brûlage des produits de taille des arbres et haies issus de son activité, sur les parcelles dont il est propriétaire ou locataire, sous réserve de ne pas utiliser de produit polluant pour faciliter la combustion (huiles, pneus, etc...).

Pour les résidus de cultures, les règles de conditionnalité de la Politique Agricole Commune (PAC) interdisent de brûler les résidus de pailles, de cultures d'oléo-protéagineux et de céréales.

Les règles particulières applicables à l'écobuage concernant les distances avec les boisements et la vitesse du vent sont à observer (voir infra).

La réglementation particulière de l'écobuage

Les propriétaires de parcelles situées à moins de 200 mètres des lisières des bois, forêts, plantations et reboisements, landes et maquis, ou leur mandataire, peuvent pratiquer des opérations d'écobuage. Il s'agit de l'incinération des végétaux sur pied, à différencier de l'incinération de végétaux coupés.

Dans le département de l'Aveyron, cette pratique est réglementée par l'arrêté n° 2010-162-3 du 11 juin 2010. Ce texte peut être consulté en mairie ou sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron.



La possibilité de pratiquer l'écobuage et ses modalités de mise en œuvre sont fonction de la période à laquelle est allumé le feu.

Ainsi, au cours de l'année, plusieurs périodes peuvent être distinguées en fonction du niveau du risque d'incendie de forêt :

- **Les périodes qualifiées de moins dangereuses :**

Pendant ces périodes, toute opération d'incinération de végétaux sur pied est soumise à déclaration auprès du maire.

- **Une période considérée comme dangereuse :**

Dans cet espace de temps, toute opération d'écobuage est soumise à **autorisation** auprès du maire.

- **Une période considérée comme très dangereuse :**

Pendant cette période, dans les communes appartenant aux massifs Millavois et Grands Causses, Saint Affrique et Sud, toute opération d'incinération de végétaux sur pied est **interdite**. La liste précise des communes concernées par cette interdiction se retrouvent dans l'arrêté préfectoral du 11 juin 2010.

Procédures et règles de sécurité

S'agissant de l'écobuage, lorsqu'une déclaration est nécessaire, celle-ci doit être déposée en mairie au moins huit jours avant la date de l'opération, en utilisant le formulaire joint à l'arrêté préfectoral du 11 juin 2010.

Lorsque la pratique de l'écobuage nécessite une autorisation, celle-ci doit être sollicitée au moins huit jours avant la date de l'opération auprès du maire de la commune où doit se dérouler l'opération d'incinération de végétaux sur pied en utilisant le formulaire annexé à l'arrêté préfectoral du 11 juin 2010.

Quelle que soit la période de l'année, le demandeur doit aviser personnellement, le matin de la date retenue, le Centre Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours (CODIS), de l'heure exacte de l'allumage et du lieu précis de l'opération. **En l'absence de cette démarche, la déclaration ou l'autorisation perd sa validité.**

Toute opération d'écobuage est interdite dès lors que la vitesse du vent est au moins égale à 40 km/h. Cette interdiction s'applique en toute période de l'année.

Enfin, l'extinction du feu est obligatoire à 15h00.

Dans tous les cas de figure, s'agissant d'un écobuage ou d'un autre feu, il convient de respecter les prescriptions suivantes :

- Mettre en place un périmètre de sécurité d'une largeur suffisante autour du feu ;
- Réaliser le feu à distance des habitations ;
- Eviter que les fumées n'engendrent une gêne à la circulation sur les voies ferrées, les autoroutes, les routes nationales et les routes départementales ;
- Disposer à proximité d'une réserve d'eau suffisante pour une extinction rapide ;
- Ne pas faire de feu par grand vent (> à 40 km/h) ;
- Brûler des tas de taille raisonnable ;
- Se munir de moyens de communication adéquats afin de pouvoir donner l'alerte rapidement.

La préfecture peut également, lorsque les conditions climatiques sont caractérisées par une faible pluviométrie et une sécheresse des sols et de la végétation, imposer d'autres restrictions temporaires à l'usage du feu.



Les alternatives au brûlage

Diverses études ont démontré que le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que 13 000 km parcourus par un véhicule diesel récent ou encore à 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière à bois performante.

Il convient donc de privilégier des solutions moins polluantes et plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine. A titre d'exemples, peuvent être cités :

- Le broyage des végétaux : celui-ci peut servir de paillage des parterres pour empêcher la repousse de mauvaises herbes ;
- L'utilisation d'un composteur individuel : certaines collectivités et déchetteries proposent des aides à l'achat d'un composteur.
- Le dépôt en déchetterie : le département de l'Aveyron compte 41 déchetteries.
- La réduction de production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc...

Annexe : tableau synthétique de l'usage des feux pour l'écoquage à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des « espaces naturels combustibles ».

		Par vent > 40 km/h quelle que soit la période de l'année	1 ^{er} janvier au 28 février (période moins dangereuse)	1 ^{er} mars au 30 avril (période dangereuse)	1 ^{er} mai au 14 juin (période moins dangereuse)	15 juin au 30 septembre (période très dangereuse)	1 ^{er} octobre au 31 décembre (période moins dangereuse)
Propriétaire ou ayant droit	Massif Millau – Grands Causses, Saint Affricain et Sud	Interdiction	Déclaration en mairie	Autorisation délivrée par la mairie	Déclaration en mairie	Interdiction	Déclaration en mairie
	Autres communes	Interdiction	Déclaration en mairie	Autorisation délivrée par la mairie	Déclaration en mairie	Autorisation délivrée par la mairie	Déclaration en mairie
Autres usagers Tout public	Toutes communes	Interdiction					

Source : Communiqué de presse de la préfecture de l'Aveyron du 27 avril 2015



Annexe 1 à l'arrêté préfectoral relatif à l'incinération des végétaux sur pied

Déclaration d'incinération de végétaux sur pied à déposer en mairie 8 jours avant la date de l'opération

Période d'utilisation de la présente déclaration : du 1^{er} octobre au 28 février et du 1^{er} mai au 14 juin

Territoire concerné : la totalité des communes du département de l'Aveyron

Je soussigné(e),

Nom.....

Prénom(s).....

Adresse

.....

Tel fixe :..... Tel portable.....

Propriétaire ou ayant droit, déclare avoir l'intention de pratiquer une opération d'incinération de végétaux sur pied, sur la (ou les) parcelle(s) ci-après désignée(s) :

N° Parcelle cadastrale	N° section	Lieu dit	Superficie totale de la parcelle	Superficie de la zone nettoyée	Nature de la végétation à incinérer	Nature des espaces combustibles proches

Dans la période du au

La période indiquée ci-dessus est d'une durée maximale d'une semaine.

Nombre de personnes participant à l'opération :

A.....,le

Signature du pétitionnaire

☛ DÉCLARATION A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR ET A DÉPOSER A LA MAIRIE DU LIEU DE L'OPÉRATION QUI EN FERA COPIE AU **C.O.D.I.S 12** (FAX : 05 65 42 67 27), A LA **DDT** (FAX : 05 65 73 50 19), A **L'ONF** (FAX : 05 65 67 27 32).

☛ AU MATIN DE LA DATE RETENUE, LE DEMANDEUR DOIT AVISER PERSONNELLEMENT LE CENTRE OPÉRATIONNEL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CODIS - TEL : 18), DE L'HEURE EXACTE DE L'ALLUMAGE ET DU LIEU PRÉCIS DE L'OPÉRATION. EN L'ABSENCE DE CETTE DÉMARCHE, LA DÉCLARATION PERD SA VALIDITÉ.

☛ LE FEU SERA ALLUMÉ ET SURVEILLÉ EN PRÉSENCE DU PÉTITIONNAIRE, UNIQUEMENT PAR TEMPS CALME (ABSENCE DE VENT) ET APRÈS LE LEVER DU SOLEIL. TOUT FEU DOIT ÊTRE ENTIÈREMENT ÉTEINT À 15H00, HEURE LÉGALE



Annexe 2 à l'arrêté préfectoral relatif à l'incinération des végétaux sur pied

Autorisation d'incinération de végétaux sur pied à demander en mairie 8 jours avant la date de l'opération

Période d'utilisation de la présente autorisation :

- * 1^{er} mars au 30 avril pour la totalité des communes du département de l'Aveyron
- * 15 juin au 30 septembre uniquement pour les communes à risque faible

Dans les communes appartenant au massif Millau Grands Causses, au massif Saint Affrique, au massif Sud, toute opération d'incinération des végétaux sur pied est interdite en période très dangereuse soit du 15 juin au 30 septembre. (Voir en annexe 3 les communes concernées)

Je soussigné(e),

Nom.....

Prénom(s).....

Adresse

Tel fixe : Tel portable.....

Propriétaire ou ayant droit, déclare avoir l'intention de pratiquer une opération d'incinération de végétaux sur pied, sur la (ou les) parcelle(s) ci-après désignée(s) :

N° Parcelle cadastrale	N° section	Lieu dit	Superficie totale de la parcelle	Superficie de la zone nettoyée	Nature de la végétation à incinérer	Nature des espaces combustibles proches

Dans la période du au La période indiquée ci-dessus est d'une durée maximale d'une semaine.

Nombre de personnes participant l'opération :

A....., le

Signature du pétitionnaire

Je soussigné,.....

Maire de....., vu la demande présentée par domicilié à

l'autorise à pratiquer l'opération d'incinération de végétaux sur pied, conformément à la demande ci-dessus.

Fait en mairie, le

Le Maire

☛ **IMPRIME A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR ET A DÉPOSER A LA MAIRIE DU LIEU DE L'OPÉRATION QUI EN FERA COPIE AU C.O.D.I.S 12 (Fax : 05 65 42 67 27), A LA DDT (Fax : 05 65 73 50 19), A L'ONF (Fax : 05 65 67 27 32), AU CORG (Fax : 05 65 73 70 60)**

☛ **AU MATIN DE LA DATE RETENUE, LE DEMANDEUR DOIT AVISER PERSONNELLEMENT LE CENTRE OPÉRATIONNEL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CODIS - TEL : 18), DE L'HEURE EXACTE DE L'ALLUMAGE ET DU LIEU PRÉCIS DE L'OPÉRATION. EN L'ABSENCE DE CETTE DÉMARCHE, L'AUTORISATION PRÉVUE AU PARAGRAPHE PRÉCÉDENT PERD SA VALIDITÉ.**

☛ **LE FEU SERA ALLUMÉ ET SURVEILLÉ EN PRÉSENCE DU PÉTITIONNAIRE, UNIQUEMENT PAR TEMPS CALME (ABSENCE DE VENT) ET APRÈS LE LEVER DU SOLEIL. TOUT FEU DOIT ÊTRE ENTIÈREMENT ÉTEINT À 15H00, HEURE LÉGALE**

Le Tri, c'est facile !



Limitons le coût du traitement des ordures ménagères, **TRIONS nos déchets**

Le tri sélectif permet de protéger la planète et de préserver notre environnement.

- Je trie correctement pour bien recycler : je suis les consignes du tri en séparant les matériaux valorisables (verre, papier, carton, plastique, métaux) des matériaux non valorisables.
- Mon geste redonne vie aux déchets : par exemple, les briques alimentaires deviennent des cartons et des meubles, les plastiques sont transformés en laine polaire, barquettes..., les papiers et cartons donnent du papier recyclé, les canettes et les boîtes de conserve sont valorisées sous la forme de vélo et voiture, le verre est recyclé à 100 %.
- J'utilise, si je dispose d'un jardin ou de terrain, le compostage. En bac ou en tas, il vous permettra de fabriquer votre propre compost pour l'utiliser au jardin comme amendement, fertilisant et engrais vert.
- J'apporte gratuitement en déchetterie mes produits toxiques qui sont dangereux pour l'environnement (pots de peinture, solvants, essence, batteries...).

Le tri sélectif permet de faire diminuer considérablement le tonnage d'ordures ménagères donc le coût de traitement. Attention ! Ne pas trier correctement ces déchets coûte cher.

Et devinez qui paie ce surcoût... Et oui, c'est bien nous tous !!! Qu'on se le dise !!!

SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI EN METTANT DANS LE SAC, BAC OU COLONNE DE TRI SÉLECTIF (DE COULEUR JAUNE), LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.



FLACONNAGES ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON



BOÎTES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES



JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES, CATALOGUES, ENVELOPPES (AVEC ET SANS FENÊTRE), LIVRES, PROSPECTUS



SACS ET SUREMBALLAGES EN PLASTIQUE



INFOS

Seuls les emballages bien vidés peuvent être recyclés.

- Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles avant de les recycler.
- inutile de laver les emballages, les rincer suffit.
- n'imbriquez pas les emballages entre eux.
- ne déchiquetez pas vos papiers.

SAC, BAC OU COLONNE DE TRI JAUNE

DÉPOSEZ DANS LE CONTENEUR À VERRE, LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.



INFOS

Jetez les capsules métalliques dans le bac de tri et les bouchons dans le bac d'ordures ménagères. Attention ! Les verres de table, vitres et miroirs vont dans le bac d'ordures ménagères

FLACONS, POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE



CONTENEUR À VERRE

À JETER DANS LE BAC OU LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES



SAC, BAC NOIR

DÉCHETS SPÉCIFIQUES : LE BON GESTE, C'EST ALLER EN DÉCHETTERIE

Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne polluez plus les poubelles, rapportons nos déchets spécifiques en déchetterie.



Agriculteurs attention, pas de produits phytopharmaceutiques, oligo-éléments, produits d'hygiène de l'élevage laitier, (filiale spécifique ADIVALOR : rapportez-les chez votre distributeur)

ASSAINISSEMENT

Afin de ne pas dégrader l'assainissement chaque citoyen branché à l'assainissement collectif devra être vigilant sur les points suivants :

- Ne pas brancher les eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.
- Ne pas jeter d'élément solide (lingettes, serviettes, préservatifs, serpillères, coton tiges ...).
- Ne pas jeter d'élément polluant dans les éviers, toilette ou regard d'évacuation (médicaments, pesticide, engrais et autre produit de jardinage, insecticides domestiques ou autres produits d'entretiens de la maison, huiles alimentaires ou de vidange, hydrocarbures, essence à détacher ou térébenthine...; fonds de peinture, détergents, solvants...).



BRUIT

Nettoyer, tondre, bricoler sans déranger ni gêner les voisins...

Article 14 de l'arrêté préfectoral de l'AVEYRON n°2000-0427 en date du 11 décembre 2000 - Propriété Privées :

« Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- *Les jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30*
- *Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00*
- *Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 »*



Informations

RESTONS CITOYENS ...



TRANSPORTS A LA DEMANDE



TAD Veillez à prévenir le transporteur la veille de votre déplacement. **TAD**

Vous habitez à	Vous souhaitez vous rendre à	Quels jours ?	A quelle heure ?		Combien ça coûte ?		Qui contacter ?
			Arrivée à destination	Horaire de retour*	Aller simple	Aller retour	
NAUCELLE NAUCELLE GARE CAMJAC TAURIAC DE NAUCELLE CABANES - CRESPI CASTELMARY CENTRES - MELJAC SAINT JUST SUR VIAUR QUINS	NAUCELLE	MERCREDI ET SAMEDI	09H00 13H30	11H30 17H00	3,50 €	6,00 €	SATAR 05 65 73 40 49
		LUNDI MERCREDI DIMANCHE	Desserte des trains		5,10 €		
NAUCELLE NAUCELLE GARE CAMJAC TAURIAC DE NAUCELLE QUINS	NAUCELLE correspondances ligne régulière en direction de RODEZ	MERCREDI	12h00	17h30	3,50 €		
NAUCELLE NAUCELLE GARE CAMJAC TAURIAC DE NAUCELLE CENTRES - MELJAC SAINT JUST SUR VIAUR QUINS	NAUCELLE	MARDI et JEUDI	14H00	16H00	ALLER RETOUR en TARIF DEGRESSIF de GROUPE 1 à 4 personnes 6,00€ 5 à 8 personnes 5,00 € 9 à 23 personnes 3,50 € au-delà de 23 personnes 2,00€		

*Heure de départ du transporteur pour le retour à votre domicile

IMPORTANT :
Veillez à prévenir le transporteur la veille de votre déplacement.

Secteur **NAUCELLOIS**

Maison de Services au Public / Point Info Senior

PERMANENCES	
<p>Maison de Services Au Public</p> <p><u>Toutes les semaines</u></p> <p>Naucelle : Mardi de 9h à 12h et 13h à 17h30 Mercredi de 9h à 12h Lieu : Centre Social et Culturel</p> <p>Baraqueville : Jeudi de 9h15 à 12h et 13h à 16h45 Lieu : Foyer Les Fontanilles</p> <p>Cassagnes-Bégonhès : Vendredi de 9h30 à 12h00 Lieu : Mairie</p> <p><u>Une fois par mois</u></p> <p>Moyrazès : 1er Mercredi du mois Lieu : Mairie de 9h30 à 12h</p> <p>Colombiès : 2ème Mercredi du mois Lieu : MARPA de 9h30 à 12h</p> <p>Calmont : 3ème Mercredi du mois Lieu : Mairie de 9h30 à 12h</p> <p>Contact : Vanessa BAGARRY 05 65 72 29 19 ou au 07 50 64 91 78 Email : cscps.animation.sociale@orange.fr</p>	<p>Point Info Seniors</p> <p><u>Toutes les semaines</u></p> <p>Naucelle : Lundi de 14h à 17h Lieu : Centre Social et Culturel</p> <p>Baraqueville : Jeudi de 9h15 à 12h Lieu : Foyer Les Fontanilles</p> <p>Cassagnes-Bégonhès : Vendredi de 9h30 à 12h Lieu : Mairie</p> <p>En dehors des permanences, votre rendez-vous peut se faire par téléphone ou à votre domicile si vous avez des difficultés à vous déplacer</p> <p>Contact : Audrey FOUCRAS 05 65 72 29 19 ou au 07 50 64 84 72 Email : cscps.pis@orange.fr</p>



Informations complémentaires :
Centre Social et Culturel du Pays Ségali
35 Avenue de la gare - 12 800 NAUCELLE
cscnaucellois.accueil@orange.fr Tel : 05 65 72 29 19









Maison de Services au Public Point Info Seniors

Deux nouveaux
services au plus près de chez vous !



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

- Vie en relation
- Accompagnement aux démarches administratives
- Aide à l'utilisation des services et des outils numériques

Pour qui ?
Pour vous, habitants du Pays Ségali

Pourquoi ?

- Vous accueillir, vous informer et vous orienter
- Vous accompagner à l'utilisation des services en ligne
- Vous accompagner dans vos démarches administratives
- Vous faciliter la mise en relation avec les administrations partenaires : CAF, MSA, Pôle Emploi

Où et Quand ?
Vous pouvez consulter les permanences en dernière page

POINT INFO SENIORS

Pour qui ?
Pour vous, habitants du Pays Ségali de 60 ans et plus, et votre entourage

Pourquoi ?

- Vous informer sur vos droits, les services et les aides, les établissements d'accueil...
- Vous aider dans les démarches administratives et les changements de situations...
- Vous orienter et vous mettre en relation avec le service adapté à vos besoins
- Vous proposer des actions de prévention et d'animation : réunion d'information, atelier, groupe d'échange...

Où et Quand ?
Vous pouvez consulter les permanences en dernière page

Comment ?
Lors de permanences, sur rendez-vous, par téléphone ou à votre domicile si vous avez des difficultés à vous déplacer

NOS ARTISANS - PROFESSIONNELS

- Beauté : **Institut Art'mel**, esthéticienne à domicile – Mme GASCO Armelle, Le bourg 12800 CAMJAC, 06.51.58.98.69
- Photographie : **Studio Emeline Photo**, Emeline BRICOUT, La Vaysse 12800 CAMJAC, 06.20.55.87.65 / 05.81.19.05.81
- Menuiserie – Serrurerie – Ferronnerie : **Patrick CROZES**, La Croix-Rouge 12800 CAMJAC, 05.65.72.04.98
- Ecrivain, historien, romancier : **Daniel CROZES**, La Croix-Rouge 12800 CAMJAC
- Couvreur : **Jacques LACOMBE**, Frons 12800 CAMJAC, 05.65.72.06.66
- Exploitant forestier et location de chapiteaux : **SDF CAYSSIALS**, Le Navech 12800 CAMJAC, 05.65.69.20.97
- Pareur bovins : **Laurent-Gaël GAUTIER**, Frons 12800 CAMJAC, 05.65.72.20.97
- Vente motoculture et clôture : **Jean SEGOND**, Le Bosc 12800 CAMJAC, 05.65.69.20.84
- Entretien – Réparation – Dépannage : véhicules industriels, camions, autocars, remorques et véhicules utilitaires : **Jean-Claude BOUSQUET (MECA MOBIL TRUCKS)**, la Réginie 12800 CAMJAC, 06.28.04.24.67
- Imprimerie : **Loïc SOUPPART (Graphi-discount)**, 12800 CAMJAC, 06.46.36.81.77

- Auto entrepreneurs:
 - * Menuiserie : **Claude GALY**, La Planque 12800 CAMJAC, 05.65.72.00.22
 - * Multiservice : **Thierry LESNIAK**, La Planque 12800 CAMJAC, 05.65.72.03.74

- Gîte et chalet : « **La Devèze** », **Jacqueline DEVALS**, La Devèze 12800 CAMJAC, 05.65.72.27.72
- Gîte : « **Le Puech** », **Robert GENIEZ**, Le Puech 12800 CAMJAC, 05.65.72.26.04 / 06.23.00.82.09 / yolande.geniez@wanadoo.fr
- Gîte : « **Le Navech** », **Geneviève MOUYSSET**, Le Navech 12800 CAMJAC, 05.65.72.17.69
- Gîte : « **Le Navech** », **M. Vincent TEULIER**, Le Navech 12800 CAMJAC, 05.65.72.15.79 / 06.62.22.26.39 / vincent.teulier0189@orange.fr



Ils se sont dit « oui ! »

Fabien GUICHARD et Cindy TEIXEIRA, mariés le 25 juillet 2017 (LINGOLSHEIM)
Jean-François DALLU et Delphine CRETAL, mariés le 19 août 2017 (CAMJAC)
Anthony PORTRAT et Sandrine ESPIE, mariés le 26 août 2017 (TOULOUSE)

Eric DELLIAS et Solène MALPEL, mariés le 28 juillet 2018 (TOULOUSE)
Benoît MOLINIE et Marie-Ange ALARY, mariés le 18 août 2018 (LE LAC BLANC)
Jérôme CLAUDE et Cindy ARTUS, mariés le 15 septembre 2018 (LUC-LA-PRIMAUBE)



Tous nos vœux de bonheur pour ces unions.

Ils nous ont quittés ...

Marie Angèle COUDERC veuve RECOULES, décédée le 21 juillet 2017 (LE FRAYSSE)
Marie Simone BARRES veuve LACOMBE, décédée le 31 juillet 2017 (NAUCELLE)
René Roger Albert LACOMBE, décédé le 05 octobre 2017 (LE FROMENTAL)
Louis Aimé Robert ALLIE, décédé le 08 octobre 2017 (LA BASTIDE-BASSE)
Amédée Augustin Joseph BESSET, décédé le 21 décembre 2017 (RODEZ)

Lucienne Berthe Thérèse CAILHOL veuve PANIS, décédée le 06 janvier 2018 (FRONS)
Augustine Marie Adeline GABEN veuve REY, décédée le 25 janvier 2018 (LA CROIX-ROUGE)
Roger Maurice Augustin DELMAS, décédé le 07 février 2018 (NAUCELLE)
Alain Simon Georges REY, décédé le 26 février 2018 (LE FRAYSSE)
André Jean LACOMBE, décédé le 06 mars 2018 (ROUTABOUL)
Germain Marius Joseph POUX, décédé le 28 août 2018 (RODEZ)
Marthe Claude CANITROT veuve CAILHOL, décédée le 13 octobre 2018 (NAUCELLE)
Maurice René Laurent SOULIE, décédé le 04 novembre 2018 (ALBI)
Marie-Thérèse Henriette Yvette DELORT veuve SOULIE, décédée le 20 novembre 2018 (LE BOSCH)
Adrien Henri Joseph LACOMBE, décédé le 05 décembre 2018 (NAUCELLE)

Toutes nos sincères condoléances aux familles éprouvées

Informations

Ils sont arrivés ...

Marin Yves-Marie ALBOUY, né le 02 octobre 2017 (RESSELVES)

Nolan Stanislas Gilbert DEJEAN, né le 14 février 2018 (LE BOSCH)

Emma Juliette SOULIE, née le 21 février 2018 (LE BOSCH)

Solène PACCIARELLI, née le 13 mai 2018 (RADAMAX)

Flavien André Alain BESSIERE, né le 17 octobre 2018 (LA PEYSIERETTE)

Max HADERER, né le 31 octobre 2018 (LE BOSCH)



Toutes nos félicitations aux parents pour ces heureux évènements.



Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.

Informations

NUMEROS PRATIQUES

- Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112
- SMUR : 15
- Gendarmerie : 05.65.47.83.30 ou 17
- Dépannage électricité : 09 726 750 12
- Urgences sociale : 115
- Enfance maltraitée : 119
- Services aux Malentendants : 114
- Enfants disparus : 116 000
- Fil Santé Jeunes : 0800 235 236
- SIDA Info service : 0800 840 800
- Centre Hospitalier de Rodez : 05.65.55.12.12
- Urgences vétérinaire : 05.65.72.12.34
- Laboratoire d'analyse Médicale Baraqueville : 05.65.71.20.91
- Croix Rouge antenne RODEZ : 05.65.69.63.88
- Secours Catholique NAUCELLE : 05.65.72.05.76
- SEGALA Cars : 05.65.69.21.25
- Gare de Naucelle : 05.65.69.21.29
- Office du tourisme : 05.65.67.16.42
- Communauté de Communes du Naucellois : 05.65.67.82.75
- Ecole de CAMJAC : 05.65.72.20.23
- Résidence des Platanes : 05.65.60.46.76 ou 09.66.86.46.76
- Rénovation énergétique des bâtiments ADIL : 05.65.73.18.00



VOTRE MAIRIE

Ouverte du mardi au samedi de
8h45 à 12h15

Tél : 05.65.69.20.85

Fax : 05.65.72.06.05

mairie.camjac@wanadoo.fr

Malade la nuit, le week-end ou un jour férié ?

LOCATION DES SALLES DES FETES

Pour la salle des fêtes de CAMJAC,
prendre contact avec M. SUDRES
Romain (06.50.78.91.67) ou M. GIL
Paul (05.65.42.64.20)

Pour la salle des fêtes de FRONS,
prendre contact avec M. BESSET
Bernard (05.65.72.04.65) ou M. BEL
Didier (05.65.47.81.56)

A partir de 20h
et toutes les nuits,
week-ends et jours fériés,
un médecin vous écoute,
pour apporter une réponse
médicale adaptée à votre
besoin : un conseil médical,
un rendez-vous avec
un médecin de garde,
ou l'orientation vers un
service d'urgence.

Avant de vous déplacer
téléphonez
3966
allo
docteur

Si une vie
est en danger,
aucune
hésitation :
contactez
tout de suite
le **15** (SAMU)

En Midi-Pyrénées,
il y a toujours un médecin à votre écoute.
C'est ça la permanence des soins.



Bulletin municipal – Le Camjacois
Edition du 2nd semestre 2017 et du 1^{er} semestre 2018
Parution Avril 2019

Responsable de publication

Gabriel ESPIE

Comité de réalisation (conception et réalisation)

Commission communication

Aurélien RIPEPI – Julie SOULIE

Crédit photo

Conseil Municipal

C.C.N.

Impression

Graphi-Discount

Remerciements

Merci à Nicolas MARRE et aux associations pour leur contribution.

*Merci au personnel des Platanes et Romain SUDRES
pour leur disponibilité et leur accueil.*

*Merci à Isabelle VALETTE-RIPEPI, Danielle SOULIE, Jean-Marie PANIS et Gérard GABEN
pour leur contribution à la mise en page et correction du bulletin municipal.*